

REGION BRETAGNE

n°18_DELS_SLAB_05

CONSEIL REGIONAL

13 et 14 décembre 2018

DELIBERATION

Grandes orientations de la nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne

Le conseil régional convoqué par son Président le 20 novembre 2018, s'est réuni le vendredi 14 décembre 2018 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Monsieur Olivier ALLAIN, Madame Sylvie ARGAT-BOURIOT, Monsieur Éric BERROCHE, Madame Catherine BLEIN (jusqu'à 17h), Madame Mona BRAS, Madame Georgette BREARD (jusqu'à 12h20), Monsieur Pierre BRETEAU (jusqu'à 15h50), Monsieur Gwenegan BUI, Monsieur Thierry BURLOT (jusqu'à 16h), Madame Gaby CADIOU, Madame Fanny CHAPPE, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur Marc COATANÉA, Monsieur André CROCQ (jusqu'à 16h), Madame Delphine DAVID, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN (jusqu'à 17h25), Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Laurence DUFFAUD, Monsieur Richard FERRAND (à partir de 11h), Madame Laurence FORTIN, Madame Anne GALLO, Madame Evelyne GAUTIER-LE BAIL, Monsieur Karim GHACHEM (jusqu'à 15h45), Madame Anne-Maud GOUJON (jusqu'à 17h25), Madame Claire GUINEMER (jusqu'à 14h45), Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Monsieur Bertrand IRAGNE, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRONO, Monsieur Roland JOURDAIN (à partir de 14h45), Monsieur Pierre KARLESKIND, Monsieur Gérard LAHELLEC, Madame Isabelle LE BAL, Monsieur Jean-Michel LE BOULANGER, Monsieur Olivier LE BRAS, Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (jusqu'à 17h15), Madame Agnès LE BRUN (jusqu'à 15h30), Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR (jusqu'à 17h25), Monsieur Patrick LE FUR, Madame Gaël LE MEUR (jusqu'à 15h45), Madame Nicole LE PEIH (jusqu'à 17h) Monsieur Alain LE QUELLEC, Madame Gaël LE SAOUT, Madame Christine LE STRAT (jusqu'à 17h), Monsieur Christian LECHEVALIER, Madame Lena LOUARN, Monsieur Bernard MARBOEUF (jusqu'à 17h), Monsieur Martin MEYRIER (jusqu'à 16h10), Monsieur Philippe MIAILHES, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h45 puis à partir de 14h35), Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Madame Anne PATAULT (jusqu'à 17h), Madame Isabelle PELLERIN, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Maxime PICARD (jusqu'à 17h15), Monsieur Bertrand PLOUVIER (jusqu'à 14h45 et après 16h), Monsieur Bernard POULIQUEN, Monsieur Pierre POULIQUEN, Monsieur Bruno QUILLIVIC (jusqu'à 16h30), Monsieur Dominique RAMARD (jusqu'à 17h40), Madame Emmanuelle RASSENEUR, Madame Agnès RICHARD, Monsieur David ROBO (jusqu'à 17h), Madame Claudia ROUAUX, Monsieur Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 15h45), Madame Catherine SAINT-JAMES, Madame Forough SALAMI-DADKHAH, Monsieur Emeric SALMON, Madame Hind SAOUD, Monsieur Sébastien SEMERIL (jusqu'à 13h), Madame Renée THOMAÏDIS, Madame Martine TISON, Madame Anne TROALEN (jusqu'à 16h), Monsieur Hervé UTARD, Madame Anne VANEECLOO, Madame Gaëlle VIGOUROUX, Madame Sylvaine VULPIANI.

Avaient donné pouvoir : Madame Georgette BREARD (pouvoir donné à Madame Forough SALAMI à partir de 12h20), Monsieur Pierre BRETEAU (pouvoir donné à Madame Christine LE STRAT de 15h50 à 17h puis à Madame Delphine DAVID à partir de 17h), Monsieur Thierry BURLOT (pouvoir donné à Madame Anne GALLO à partir de 16h), Monsieur André CROCQ (pouvoir donné à Madame Fanny CHAPPE à partir de 16h), Monsieur Richard FERRAND (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA jusqu'à 11h), Monsieur Karim GHACHEM (pouvoir donné à Monsieur Marc COATANEA à partir de 15h45), Madame Sylvie GUIGNARD (pouvoir donné à Monsieur DE SALLIER DUPIN), Madame Claire GUINEMER (pouvoir donné à Monsieur David ROBO de 14h45 à 17h puis à Madame Anne-Maud GOUJON à partir de 17h), Monsieur Roland JOURDAIN (pouvoir donné à Madame Sylvaine VULPIANI jusqu'à 14h45), Monsieur Raymond LE BRAZIDEC (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUPEAUX-PEDRONO à partir de 17h15), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Monsieur Marc LE FUR à partir de 15h30), Monsieur Jean-Yves LE DRIAN (pouvoir donné à Madame Gaël LE SAOUT), Madame Gaël LE MEUR (pouvoir donné à Madame Emmanuelle RASSENEUR à partir de 15h45), Madame Nicole LE PEIH (pouvoir donné à Madame Gaëlle NIQUE à partir de 17h), Madame Christine LE STRAT (pouvoir donné à Madame Isabelle LE BAL à partir de 17h), Monsieur Bernard MARBOEUF (pouvoir donné à Monsieur Patrick LE DIFFON à partir de 17h), Monsieur Martin MEYRIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard POULIQUEN à partir 16h10), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Mona BRAS de 9h45 à 14h35), Madame Anne PATAULT (pouvoir donné à Madame Isabelle PELLERIN à partir de 17h), Monsieur Maxime PICARD (pouvoir donné à Madame Laurence DUFFAUD à partir de 17h15) Monsieur Bertrand PLOUVIER (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF de 14h35 à 16h), Monsieur Bruno QUIVILLIC (pouvoir donné à Madame Martine TISON à partir de 16h30), Monsieur Dominique RAMARD (pouvoir donné à Monsieur Philippe HERCOUËT à partir de 17h40), Monsieur David ROBO (pouvoir donné à Monsieur Bertrand PLOUVIER à partir de 17h), Monsieur Stéphane ROUDAUT (pouvoir donné à Madame Gaëlle NICOLAS à partir de 15h45), Monsieur Sébastien SEMERIL (pouvoir donné à Monsieur Hervé UTARD à partir de 13h), Madame Anne TROALEN (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 16h).

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 3 décembre 2018 ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil culturel lors de sa réunion du 3 décembre 2018 ;

Après avoir pris connaissance des avis de la Commission Education, Formation et Emploi en date du 6 décembre 2018 ; et de la commission culture et vie associative en date du 7 décembre 2018 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional ;

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

(Abstention des groupes Rassemblement National et Droite, Centre et Régionalistes)

- **D'APPROUVER** les grandes orientations de la nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne.

Le Président,



Loïg CHESNAIS-GIRARD

La politique linguistique : langue bretonne

L'enquête sociolinguistique a permis de mettre en lumière des données importantes relatives à l'état de la langue bretonne dans la société. La disponibilité de données plus anciennes, notamment les enquêtes par sondage réalisées en 2007 et 1997 ainsi que l'enquête « famille » réalisée par l'INSEE en 1999, permet d'enrichir la compréhension historique des chiffres issus du sondage de 2018 et de mieux comprendre les dynamiques sociolinguistiques. Les principaux enseignements de cette enquête pour ce qui concerne les brittophones sont :

- l'apparente stabilité du nombre (environ 207 000) et du taux de locuteur·rice-s (5,5%) par rapport à 2007 ;
- la baisse du nombre de brittophones effectifs et le vieillissement accéléré de la population locutrice, avec une moyenne d'âge s'établissant à 70 ans contre 63 ans en 2007 et 79% des brittophones âgés de plus de 60 ans ;
- le poids prépondérant de la transmission scolaire de la langue bretonne pour les jeunes générations (90% des 15-24 ans) et de ce fait des compétences en lecture et écriture très élevées (98% des 15-24 ans) ;
- une fréquence et une variété d'usage de la langue beaucoup plus importante pour les 15-24 ans

Ceci confirme que, du strict point de vue démographique, la langue bretonne est dans une situation extrêmement préoccupante pour les deux décennies à venir, avec une disparition prévisible de la grande majorité des locuteur·rice-s actuel·le-s et, au rythme de renouvellement actuel, environ 50 000 locuteurs à l'horizon 2050, mais que les stratégies de transmission aux plus jeunes, si elles sont poursuivies et amplifiées, sont la clé d'une revitalisation de la connaissance et de l'usage social courant du breton. La prise en compte par la Région de la nécessité de soutenir le développement d'une langue moderne, adaptée aux usages sociaux contemporains et répondant aux attentes de toutes les catégories de population, est pleinement cohérente avec cette stratégie de transmission.

Interrogé·e-s par ailleurs sur leur perception de la langue bretonne, les Bretonnes et les Bretons montrent un fort désir de langue bretonne et font preuve d'un attachement très fort à la langue, d'une adhésion à plus de langue bretonne, bien partagés entre les territoires et les générations :

- 34% des personnes interrogées souhaiteraient ou auraient souhaité savoir le breton, avec de faibles différences selon les territoires ;
- 33% souhaiteraient ou auraient souhaité que leurs enfants sachent le breton, en particulier dans les pays littoraux et les pays de Rennes et des Vallons de Vilaine (plus de 35%). Ce souhait est particulièrement fort chez les 15-39 ans (43%) et les habitant·e-s des grandes villes (37%) ;
- l'attachement moyen à la langue bretonne est de 5,3 sur une échelle de 0 à 10, que les personnes soient brittophones (7,6), locutrices du gallo (5,4) ou seulement francophones (5,1) et 29% des personnes interrogées sur pratiquement tous les pays donnent une note d'attachement située entre 8 et 10 ;
- 73% des personnes interrogées souhaitent plus de breton à l'école ; 59% la présence du breton dans les services publics et 73% les panneaux bilingues français-breton ; 55% plus d'émissions en breton à la télévision et à la radio, sans que n'apparaissent de différences territoriales importantes (9 points d'écart entre les départements les plus et moins favorables à l'enseignement, 4 points pour les médias, 11 points pour les services publics et 4 points pour la signalétique.).

Ces taux importants d'opinion favorable au développement de la langue bretonne encouragent tous les acteurs à poursuivre et amplifier la mise en place de politiques linguistiques efficaces. Ils confirment la pertinence des axes stratégiques définis en 2012 par la Région et invitent à amplifier, dans ce cadre, les actions afin de contribuer à la mise en place de conditions favorables à une appropriation de la langue bretonne par tous les habitant·e-s de la Bretagne qui le souhaitent – il ne doit exister ni obligation, ni restriction - dans une perspective inclusive : la politique linguistique régionale doit continuer à s'adresser à chacun·e, quels que soient son origine, son lieu de vie, son âge ou sa catégorie socio-professionnelle ; elle doit continuer à s'adresser à tous et non aux seul·e-s brittophones.

Quatorze ans après l'adoption de la première politique linguistique régionale, qui a donc vu la première reconnaissance symbolique de la co-officialité de la langue bretonne avec la langue française, 6 ans après son actualisation, qui a rappelé cette orientation de principe, l'analyse des attentes de la population bretonne invite la Région à passer d'une co-officialité symbolique à une co-officialité de fait, visible tant dans le soutien aux initiatives des acteurs publics et privés que dans les actions régionales.

L'objectif de la Région est bien de contribuer à la création de la société bilingue qui est souhaitée par les Bretonnes et les Bretons tant pour la Bretagne en général, comme le montrent les chiffres de l'adhésion à plus de breton, que pour eux-mêmes, ainsi que l'illustre le désir de langue bretonne.

La Région propose, dans le cadre de la nouvelle politique en faveur de la langue bretonne qui se concrétisera en 2019, de poursuivre et d'amplifier son action actuelle, de poser des objectifs à atteindre en concertation avec ses partenaires tout en rappelant l'attente d'une différenciation qui libérera ses moyens d'action et la nécessité d'une évolution rapide du cadre juridique actuel, qui persiste à limiter les possibilités de développement de la transmission et de la pratique de la langue bretonne au quotidien.

1. Les conditions du développement de la langue bretonne

1.1. La nécessité d'un cadre juridique

La politique actualisée en 2012 prévoyait que la Région agirait auprès du législateur et du Gouvernement pour obtenir l'inscription de droits opposables en faveur des langues de France dans la Constitution, la ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires et l'adoption d'une loi-cadre pour les langues de France.

Avec le soutien de la Région et à l'initiative des député-e-s breton-ne-s notamment, deux propositions de loi répondant à ces engagements ont été adoptées lors de la précédente législature, mais n'ont pas fait l'objet d'une première lecture au Sénat :

- la proposition de loi constitutionnelle n° 1618 visant à ratifier la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires a été adoptée en 1ère lecture par l'Assemblée nationale le 28 janvier 2014 ;
- la proposition de loi n°4096 relative à la promotion des langues régionales a été adoptée par l'Assemblée nationale en première lecture le 31 janvier 2017.

Plusieurs lois adoptées lors de la précédente législature ont néanmoins permis d'intégrer quelques dispositions favorables aux langues régionales dans le corpus législatif :

- la loi n°2013-595 qui reconnaît l'enseignement bilingue et l'enseignement des langues régionales et prévoit qu'il est favorisé prioritairement dans les régions où elles sont en usage ;
- la loi n°2014-58 qui reconnaît la compétence des régions en matière de promotion des langues régionales ;
- la loi n°2015-991 qui interdit le refus de dérogation scolaire pour l'enseignement public bilingue et rappelle que les compétences en matière de langue régionale sont partagées entre les différents niveaux de collectivités ;
- la loi n°2016-925 qui intègre les œuvres en langues régionales dans les quotas radiophoniques ;
- la loi n°2017-256 qui prohibe les discriminations portant sur la capacité à s'exprimer en une autre langue que le français et lève l'interdiction de traductions des textes officiels en une autre langue que le français.

La situation de la langue bretonne reste juridiquement précaire. Qu'il s'agisse de la place des langues régionales et du breton, en l'occurrence au sein des programmes de l'Education nationale et dans la vie publique, le vote d'un cadre législatif pour sécuriser la situation actuelle est nécessaire. La Région continuera par ailleurs son travail pour obtenir, dans le cadre de la différenciation, les compétences, les capacités réglementaires et les moyens nécessaires pour répondre aux besoins spécifiques de la langue bretonne et aux attentes particulières de la population en ce domaine.

1.2. La gouvernance de la langue bretonne

L'Office public de la langue bretonne (OPLB) est le premier EPCC en France consacré à une langue régionale. L'actualisation de la politique linguistique en 2012 a permis à la Région de renforcer progressivement les moyens et missions de cet établissement, autour de trois axes principaux :

- enrichissement de la langue bretonne et son adaptation aux besoins nouveaux (équipement de la langue) ;
- promotion, coordination et structuration ;
- expertise.

L'OPLB est un partenaire privilégié pour la mise en œuvre de la politique linguistique régionale mais également celles des autres collectivités qui en sont membres ou qui ont signé des conventions en ce sens. Le protocole entre l'OPLB et l'Education nationale pour le développement de l'enseignement bilingue public participe largement de la croissance du nombre de sites bilingues de l'enseignement public depuis 2015.

Il convient de soutenir l'OPLB dans le renforcement de ses missions et de ses moyens pour faire face à des besoins croissants, en particulier sur le numérique en langue bretonne, l'équipement de la langue, le développement de l'enseignement, l'animation et l'observation des politiques publiques dans les territoires. Une concertation pourra être engagée à ce titre avec l'Etat et les Conseils départementaux.

Dans le cadre du Pacte d'avenir et en application de la loi de 2013, une convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne a été signée en décembre 2015 entre la Région, l'Etat (Préfecture de région et Rectorat d'académie), les universités de Rennes 2 et de Bretagne occidentale.

Cette convention prévoit notamment l'accroissement des capacités d'accueil dans à aboutir à 20 000 élèves scolarisés en 2020, selon une programmation des ouvertures dans le cadre d'une carte des pôles révisée tous les deux ans en partenariat entre l'Etat, la Région et les acteurs de l'enseignement bilingue. L'OPLB est chargé par le Rectorat de la préparation des projets d'ouvertures. La convention prévoit également une croissance du nombre de postes bilingues aux différents concours pour aboutir à un taux de 20%. Elle mentionne des actions de développement à mettre en œuvre dans l'enseignement supérieur et la recherche, la formation des adultes, les politiques en faveur de la jeunesse, les médias audiovisuels, le numérique, l'édition, le spectacle vivant en langue bretonne. Enfin des dispositions conventionnelles prévoient la mise en place progressive d'un jalonnement bilingue sur les routes nationales.

Cette convention spécifique a permis plusieurs avancées, notamment dans l'enseignement, mais certains objectifs sont partiellement atteints (40% des objectifs d'ouvertures de classes en 2018 par exemple, une limitation géographique et technique du jalonnement routier). La Région, dans le cadre de la négociation à venir pour le renouvellement de la convention pour la période 2020-2025, sera attentive à la cohérence à atteindre avec les objectifs et attentes qui figureront dans sa nouvelle politique linguistique, compte tenu de l'urgence à faire croître le nombre de locuteurs face à la perspective démographique révélée par l'enquête sociolinguistique. La Région soutiendra un renforcement significatif des objectifs chiffrés à court et moyen termes.

Enfin, pour pouvoir améliorer et coordonner la réponse des pouvoirs publics en Bretagne aux besoins spécifiques de la langue bretonne et aux attentes des habitants, la Région proposera à ses partenaires la création d'une conférence territoriale de la langue bretonne réunissant les cinq départements, la Région des Pays-de-la-Loire, les EPCI, les associations de collectivités, l'OPLB, les établissements publics. Cette conférence territoriale pourra élaborer des stratégies partagées, y compris sur le financement de l'OPLB, et permettra également de mieux coordonner, prioriser et renforcer les actions à mener.

2. La politique régionale de développement de la langue bretonne

2.1 Transmettre la langue bretonne

2.1.1. Développer l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue bretonne

Soutenir l'accès de tou-te-s à l'enseignement bilingue et l'enseignement de la langue bretonne

Enseignement bilingue et immersif

L'actualisation de la politique linguistique en 2012 prévoyait des engagements forts pour répondre aux besoins de développement de l'enseignement bilingue. Si la demande d'obtention du transfert de la gestion de la carte scolaire pour l'enseignement bilingue n'a pas abouti en ces termes, les dispositions nouvelles relatives à la révision partenariale de la carte des pôles dans le cadre de la convention spécifique ont permis de réelles avancées, de même que l'acceptation par l'Académie du principe de développement de l'offre d'enseignement bilingue en fonction des dynamiques territoriales de croissance démographique, qui a levé les blocages persistant jusque-là dans la réponse à la demande sociale, émanant notamment des agglomérations et de la Bretagne orientale. La convention spécifique a également permis la levée des seuils contraints d'ouverture de sites, l'Académie appréciant les opportunités en fonction des caractéristiques de chaque territoire. Enfin, dans l'enseignement public, les engagements de la convention qui sont mis en œuvre par l'Académie ont permis un développement notable de l'offre d'enseignement bilingue au collège, ce qui participe à la résorption de la rupture de continuité entre 1er et 2d degré.

Pour autant, la situation de chacun des trois réseaux d'enseignement bilingue (public, privé) et immersif (Diwan) étant différente et les objectifs d'ouverture de la carte des pôles dans le 1^{er} degré étant partiellement atteints, avec 17 580 élèves bilingues à la rentrée 2018 dans l'académie de Rennes, l'atteinte des objectifs quantitatifs fixés par la convention spécifique (20 000 élèves bilingues) n'est pas acquise. La Région continuera à demander la généralisation progressive de l'enseignement bilingue de la maternelle au lycée sur tout le territoire breton, au choix des élèves et de leurs parents, comme cela est le cas en Corse.

Pour ce qui concerne l'enseignement professionnel et technologique, la demande d'ouverture de filières bilingues portée par la politique linguistique en 2012 n'a pas abouti. Il convient de poursuivre dans la recherche de solutions en ce sens.

La Région soutiendra par ailleurs la demande de la communauté éducative bilingue d'avoir le droit d'enseigner par immersion dans les écoles bilingues publiques et privées, en particulier en maternelle, sachant qu'il est difficile de continuer à se cantonner à la parité horaire, qui ne favorise pas assez la compétence en breton. Plus généralement, la prochaine convention spécifique devra proposer la mise en place d'outils de renforcement de la qualité de la langue (formation initiale et continue des enseignants, matériels et pratiques pédagogiques adaptées aux élèves).

Enfin, la situation de l'enseignement bilingue en Loire-Atlantique est particulièrement préoccupante. Alors que la convention spécifique a permis d'assouplir les conditions d'ouverture et de les envisager avec pragmatisme en région Bretagne. La Région échangera avec les deux Académies sur les moyens d'une meilleure mise en cohérence des cartes de l'enseignement bilingue et des politiques de recrutement des enseignants bilingues en Loire-Atlantique.

Pour ce qui concerne spécifiquement le réseau Diwan, la politique de 2012 demandait à l'Etat la contractualisation des nouveaux sites dès leur ouverture. Une convention signée en décembre 2014 entre les Recteurs des académies de Rennes et de Nantes et Diwan permet désormais une mise sous contrat anticipée des écoles Diwan du 1er degré par création d'annexes, dans un délai de 18 mois au lieu de cinq ans précédemment. Cette mesure n'a cependant pas permis de régler les problèmes majeurs qui se posent aujourd'hui au réseau : arrêt des contrats aidés, versement du forfait scolaire, insuffisance du nombre de postes ouverts au concours. La prochaine convention spécifique devra prendre en compte la spécificité du réseau Diwan. Parallèlement, la Région continuera à soutenir Diwan dans sa recherche d'un statut particulier qui lui permette d'être reconnu pour l'ensemble de ses missions de service public et autorise pleinement les collectivités volontaires à financer ses établissements.

Enfin la Région continuera à appuyer les demandes relatives à la préservation et au développement de la présence de la langue bretonne aux examens nationaux, en particulier au baccalauréat dans le cadre de la réforme de celui-ci.

Enseignement de la langue bretonne

L'initiation à la langue bretonne mise en œuvre dans certaines écoles publiques monolingues finistériennes par le Conseil départemental, avec le soutien de la Région et par convention avec l'Education nationale, n'a pas été étendue à l'ensemble du territoire breton malgré la demande en ce sens formulée par la politique linguistique de 2012. La demande fortement exprimée des Breton-ne-s de voir croître la place du breton à l'école, sur tout le territoire, doit faire l'objet d'une réponse positive et la Région continuera à appuyer le principe d'une généralisation de cette initiation : en l'attente de l'aboutissement de la généralisation de l'enseignement bilingue, *a minima* un enseignement généralisé de la langue, au choix des parents, doit pouvoir être mis en place.

Une réflexion particulière devra par ailleurs être engagée avec l'Education nationale sur l'enseignement de la langue bretonne comme langue vivante dans le second degré, dont la situation est préoccupante en particulier en LV3 : la réforme des enseignements au collège et la réforme à venir du baccalauréat participent d'une limitation de la place du breton en LV3 qui accentue la coupure entre les élèves qui ont eu la chance d'apprendre la langue dès la maternelle dans l'enseignement bilingue et ceux qui le voudraient à l'arrivée dans le 2d degré mais ne le peuvent pas. Cette situation est particulièrement alarmante dans les lycées technologiques, du fait de l'impossibilité pour les élèves des filières autres qu'hôtellerie-restauration de passer l'épreuve de breton en LV3 et de l'absence d'enseignements structurés.

Enseignement supérieur

La Région poursuivra le soutien qu'elle apporte aux Universités pour le renforcement de l'enseignement optionnel de la langue bretonne pour tou-te-s les étudiant-e-s et le développement des options spécifiquement destinées aux futur-e-s enseignant-e-s bilingues. Elle incitera les Universités qui ne participent actuellement pas au dispositif à s'y inscrire, notamment afin de favoriser la diversité des profils des futurs enseignant-e-s du 2d degré, le nombre d'étudiant-e-s en mathématiques ou sciences qui se destinent aux concours du 2d degré étant insuffisant, mais également dans un souci d'équité géographique d'accès à ces options.

La demande de mise en place de licences bilingues français-breton dans des matières non-linguistiques est par ailleurs croissante, compte tenu du développement des cohortes de bacheliers bilingues. La Région poursuivra la négociation engagée avec la communauté universitaire afin d'y aboutir.

Enfin, les projets de recherche ayant pour objet la langue bretonne peuvent être soutenus dans le cadre des Allocations de recherche doctorale (ARED). La Région souhaitant renforcer certains thèmes de recherche précis, elle réserve, dans le cadre de la convention spécifique, deux ARED tous les trois ans à des projets de thèses sur l'un de ces thèmes.

Soutenir la formation et le recrutement des enseignant-e-s

Formation des enseignant-e-s

L'intervention régionale en matière de formation des futurs enseignants bilingues dépend des dispositifs Desk/enseignement et Skoazell. Desk/enseignement est une aide incitative à la formation professionnelle à la langue bretonne, pour les futurs enseignants ou les enseignants monolingues déjà en poste, qui connaît un grand succès (58 aides en 2012, 100 en 2018). Les Départements du Finistère et du Morbihan cofinancent ce dispositif, la Région interviendra à nouveau auprès des autres départements pour les inciter à y prendre part. La formation professionnelle

à la langue bretonne est par ailleurs valorisée sur le plan universitaire, des conventions permettant aux stagiaires d'obtenir des équivalences pour certains modules de licence de breton.

Le nombre d'aides Skoazell en master 1 de préparation à l'enseignement bilingue reste *a contrario* relativement stable depuis sa création en 2009, avec une moyenne annuelle de 30 aides (36 en 2018). Le nombre de demandes est lié chaque année au nombre d'étudiant-e-s inscrit-e-s dans les instituts universitaires dépendant des trois filières (ESPE pour le public et le 2d degré, ISFEC pour le privé, Kelenn pour Diwan) or les effectifs inscrits en master 1 à l'ESPE ne progressent pas alors que le nombre de postes ouverts au concours du 1^{er} degré public a considérablement augmenté depuis 2016, dans le cadre de l'application des objectifs quantitatifs fixés par la convention spécifique : en 2017-18, 14 étudiant-e-s étaient inscrit-e-s en master 1 premier degré à l'ESPE, pour 35 places au concours, tandis que 16 étudiant-e-s étaient inscrit-e-s à Kelenn pour 7 places au concours Diwan. Une réflexion spécifique sera engagée avec l'Académie, dans le cadre de la réforme des ESPE annoncée par le Ministère, pour renforcer l'attractivité de cette formation de manière à accroître le nombre de candidat-e-s et renforcer leurs compétences linguistiques. Par ailleurs, proposition sera faite à l'Académie d'intégrer au master monolingue une initiation à la langue bretonne et une information sur les moyens et enjeux de l'enseignement bilingue français-breton. Enfin la demande de Kelenn de pouvoir disposer d'un master de préparation au concours bilingue du 2d degré (CAFEP) sera soutenue.

Recrutement des enseignant-e-s

La croissance du nombre de postes au concours public du 1^{er} degré, engagement fort de la convention spécifique, a permis de progresser dans la constitution d'un vivier d'enseignant-e-s, essentiel à la poursuite du développement des ouvertures de classes. Des difficultés subsistent pour ce qui concerne le nombre de postes ouverts au concours Diwan et tant ce dernier que l'enseignement privé catholique ne bénéficient toujours pas d'un concours interne. La Région soutiendra la demande en ce sens.

Pour le second degré, et alors que la convention spécifique a permis de considérablement élargir l'offre d'enseignement en collège depuis 2016, le nombre de postes aux CAPES et CAFEP, déterminés au niveau national, est insuffisant et l'Education nationale ne dispose pas des ressources tant pour les ouvertures que pour progresser dans la voie de la parité horaire. Une négociation avec le Ministère devra être engagée sur le nombre de postes, mais également sur l'architecture de ces concours : le CAPES/CAFEP bivalent ouvert doit être précisé (breton-histoire, breton-mathématiques...) afin de pouvoir programmer le développement du 2d degré dans de bonnes conditions et il doit être complété par un CAPES monovalent langue bretonne – ce qui permettrait de disposer des ressources humaines nécessaires à la relance de l'enseignement optionnel. Enfin, la nouvelle agrégation « langues de France » a permis pour la première fois en 2018 à un enseignant de devenir agrégé en langue bretonne. Le nombre de postes – un tous les 2 ou 3 ans pour le breton – est cependant insuffisant et la Région appuiera auprès du Ministère la demande d'au moins un poste par an à l'agrégation.

Accompagner les besoins pédagogiques

La Région et l'Académie poursuivent depuis plusieurs années une politique partenariale de production de ressources pédagogiques – gratuites pour les enseignants et les élèves – en soutenant TES, service dédié de Canopé. Cette politique sera poursuivie et une réflexion sera engagée sur l'innovation pédagogique en matière d'apprentissage de la langue bretonne, notamment pour le second degré :

- création ou renouvellement du matériel pédagogique nécessaire à l'enseignement de la langue bretonne en collège et lycée ;
- développement d'outils numériques destinés à l'apprentissage individuel de la langue bretonne adaptés aux jeunes.

Dans le cadre du soutien aux projets pédagogiques des lycées, la Région pourra inciter à la mise en place d'initiations à la langue bretonne dans le cadre d'activités sportives ou culturelles, intergénérationnelles, d'échanges avec des bryttophones adultes ou entre filières monolingues et filières bilingues/immersives. Dans le cadre de la conférence territoriale de la langue bretonne, un travail partenarial pourra être engagé avec les Départements et les représentants du bloc communal pour la prise en compte de projets pédagogiques en/sur la langue bretonne dans les collèges et le primaire, sur le modèle de Karta.

La Région relayera la demande exprimée par le Conseil régional des jeunes sur la prise en compte, dans les lycées privés, d'une signalétique bilingue.

2.1.2. Développer la formation pour adultes

La formation professionnelle et personnelle des adultes constitue un axe important de la stratégie régionale de transmission de la langue bretonne, contribuant au renouvellement du nombre de locuteurs et à la disponibilité de ressources humaines permettant de répondre aux besoins des secteurs d'emploi qui exigent la connaissance de la langue. Regroupés au sein de Deskiñ d'an Oadourien (DAO), les acteurs de la formation ont élaboré un plan

pluriannuel de développement avec pour objectif de pouvoir former 5 000 brittenne et bretonne en 2030.

La formation professionnelle

La Région engagera une réflexion sur les moyens qui pourront être mis en œuvre pour diversifier les financements des formations professionnelles à la langue bretonne, avec pour objectif d'assurer une progression annuelle constante du nombre de stages de 6 et 3 mois, voie privilégiée pour former rapidement et efficacement des brittenne et bretonne complets. Une revalorisation du financement des formations de 6 mois sera également étudiée, le dispositif actuel n'étant pas suffisamment adapté aux contraintes qui pèsent sur les centres de formation professionnelle.

Le travail de coordination de l'action de ces centres sera poursuivi, les évolutions structurelles intervenues depuis 2012 ayant permis d'améliorer la couverture géographique des formations, dans un souci de rapprochement avec les usagers, en particulier les demandeurs d'emploi. Les démarches engagées pour l'amélioration du niveau de langue des enseignants et stagiaires, la création et le renouvellement des ressources pédagogiques ainsi que le renforcement du conseil pédagogique pourront être soutenues.

Le soutien au Diplôme de compétences en langue bretonne (DCL) sera poursuivi, les objectifs fixés en 2012 (300 candidats par an) ayant été atteints dès 2015.

Au-delà de la formation professionnelle à la langue bretonne, l'intégration de modules d'initiation ou d'apprentissage de la langue dans l'ensemble des dispositifs régionaux de formation sera progressivement étendue, en ciblant en priorité les formations aux métiers des secteurs de la petite enfance, des services à la personne, du sanitaire et social. Les initiatives permettant de développer de nouvelles formations liées aux évolutions des métiers brittenne et bretonne (interprétariat et traduction, médias audiovisuels, formateurs pour adultes...) seront soutenues.

La formation personnelle

Les outils de la formation personnelle à la langue bretonne (cours du soir, cours sur le lieu de travail, stages courts) doivent s'adapter aux nouvelles demandes pédagogiques, notamment liées aux évolutions des rythmes de vie et au développement de la formation à distance. Les formations personnelles hybrides, alliant cours du soir sur une base hebdomadaire et stages courts intensifs, peuvent être une réponse aux besoins de certains apprenants qui souhaitent acquérir rapidement les compétences en langue bretonne mais ne peuvent matériellement pas suivre une formation professionnelle. Par ailleurs, de plus en plus d'apprenants souhaitent avoir accès à des formations personnelles « sur-mesure », adaptées à leurs profils professionnels ou personnels, notamment en formation à distance. Une réflexion sera engagée, au sein de la conférence territoriale de la langue bretonne, sur le maillage territorial de la formation personnelle et sur des dispositifs de financement adaptés à chaque territoire et type de formation.

2.1.3. Favoriser la transmission familiale et préscolaire

Si la relance de la transmission familiale est un objectif à atteindre dans le cadre de la stratégie globale de réappropriation de la langue bretonne, le nombre et le taux actuels de jeunes brittenne et bretonne en âge d'être parents de très jeunes enfants est trop réduit pour que son impact soit encore significatif. La Région poursuivra par conséquent son soutien actif aux fédérations d'associations qui promeuvent, coordonnent, aident les initiatives locales d'accueil collectif de la petite enfance en langue bretonne, qu'il s'agisse des crèches immersives, bilingues ou des réseaux d'assistant-e-s maternel-le-s. Une réflexion approfondie devra être engagée au sein de la conférence territoriale de la langue bretonne sur les expériences en cours - notamment les crèches immersives - et leur reproductibilité sur l'ensemble du territoire breton ainsi que sur l'information des jeunes parents et futurs parents sur l'intérêt de la transmission préscolaire du breton et de l'enseignement bilingue.

La Région a mis en place en 2013 le dispositif Desk/petite enfance sur le modèle de Desk/enseignement. Comme ce dernier, il connaît un succès grandissant. En 2018, 35 aides Desk/petite enfance ont été accordées et la Région pérennisera ce dispositif qui permet d'inciter des professionnel-le-s de la petite enfance à apprendre la langue bretonne dans la perspective d'une insertion durable dans l'emploi et permet ainsi de mieux répondre aux besoins, certains postes en crèches bilingues, par exemple, étant difficiles à pourvoir.

2.2 Développer la présence de la langue bretonne dans la vie sociale, culturelle et publique

2.2.1. Appuyer la sensibilisation, la pratique, la connaissance et la diffusion linguistiques

La sensibilisation et la pratique

La politique linguistique actualisée en 2012 insistait sur la nécessité de mettre en place une communication large à destination du grand public sur l'intérêt de l'enseignement bilingue et de l'enseignement de la langue bretonne ainsi que sur la formation à la langue bretonne à destination des adultes. La cible des 16-30 ans était tout particulièrement identifiée pour cette communication.

De nombreuses initiatives en ce sens sont menées par les partenaires de la Région, au premier rang desquels l'OPLB. Il convient de poursuivre et d'amplifier ces campagnes de communication sur la langue bretonne et le bilinguisme auprès de l'ensemble des Bretonnes et des Bretons qui n'ont aucun rapport avec la langue et de soutenir l'organisation de modules de sensibilisation, d'initiation ou formations courtes à la langue bretonne pour tous les publics, en privilégiant particulièrement les 16-30 ans et les 30-40 ans, via une communication numérique et dans les médias qui touche ces générations (notamment les médias imprimés et numériques présents dans les réseaux de transport). Une communication spécifique incitant les brittophones à pratiquer la langue en toutes circonstances pourra également être organisée, en ciblant en priorité les jeunes post-bac qui ne pratiquent pas assez le breton entre eux.

La connaissance

L'enquête sociolinguistique menée en 2018 a fourni des données précieuses pour la connaissance de l'état de la langue bretonne et des attentes de la population relatives à sa transmission et à sa présence dans la vie de tous les jours. Pour la première fois, le maillage par pays a permis de dresser une cartographie précise de la connaissance, de la pratique et des attentes, directement utilisable par l'ensemble des niveaux de décision. Dans le cadre de la conférence territoriale de la langue bretonne, il sera proposé aux autres partenaires de la Région de renouveler régulièrement cette étude avec une déclinaison par EPCI.

La diffusion

Compte tenu des enseignements de l'enquête sociolinguistique sur le souhait de présence de la langue bretonne dans les services publics et le souhait de voir généralisée une signalétique spécifique, une action adaptée de l'ensemble des pouvoirs publics est nécessaire afin d'améliorer la diffusion de la langue dans l'espace public, qui permet de :

- favoriser l'utilisation de la langue dans tous les contextes sociaux par les locuteur·rice·s ;
- susciter la curiosité des non-brittophones vis-à-vis de la langue et participer à l'envie d'apprendre ;
- donner à tous les citoyen·ne·s l'accès à un vocabulaire de base ;
- façonner positivement l'image du territoire breton.

Une stratégie globale de déploiement d'un jalonnement routier bilingue homogène et de signalétiques publiques bilingues adaptées à chaque secteur d'activité et chaque niveau de collectivité sera proposée à la conférence territoriale de la langue bretonne afin de pouvoir progressivement faire bénéficier la population du même niveau de services, correspondant à ses attentes. Parallèlement, les échanges avec l'Etat seront amplifiés pour parvenir à un déploiement cohérent du jalonnement routier bilingue français-breton sur la voirie nationale en Bretagne. Les supports imprimés sonores et numériques feront aussi l'objet d'un travail spécifique pour accroître la présence de la langue bretonne dans le quotidien.

2.2.2. Assurer une présence territoriale

Les Ententes de pays

Les Ententes de pays sont des structures associatives fédérant, à l'échelle des pays culturels ou pays Voynet, EPCI..., les associations sectorielles intervenant sur les questions culturelles, patrimoniales, linguistiques, etc. Certaines animent des lieux d'accueil (Tiez ar Vro), toutes sont de tailles et de missions variables. La Région soutient le fonctionnement et les activités des Ententes disposant d'au moins un·e salarié·e. La mise en place, prévue par la politique linguistique, d'une structuration de l'action des Ententes en faveur de la langue bretonne est en cours d'aboutissement à fin 2018, de même que la création d'une Semaine du Breton en 2013, devenue Mois du Breton en 2017 suite au succès rencontré.

La Région souhaite renforcer l'action des Ententes de pays en faveur de la langue bretonne en faisant évoluer les modalités de son soutien annuel aux Ententes professionnalisées selon des critères qui prendront en compte les actions, activités et projets innovants favorisant la diffusion et la pratique de la langue bretonne auprès des

habitant.e-s. Une concertation sera engagée avec les Ententes sur ces évolutions, conférence territoriale de la langue bretonne de reconnaître le rôle des Ententes dans l'animation culturelle des territoires et d'aboutir à une mise en synergie des soutiens départementaux, intercommunaux et communaux pour leur fonctionnement et leurs activités.

Les activités destinées à la jeunesse

La Région poursuivra ses politiques de soutien aux loisirs-jeunesse en langue bretonne et à la formation des animateur·rice·s et directeur·rice·s de structures d'accueil en breton. Elle renforcera ses échanges avec l'Etat sur la mise en œuvre des orientations de la convention spécifique qui relèvent des compétences de ce dernier : encadrement sportif brittophone, dispositif d'éducation/formation des enfants et adolescent·e·s brittophones à la pratique d'internet et des réseaux sociaux et développement des centres de loisirs sans hébergement en breton.

Par ailleurs, la Région étudiera la possibilité, en lien avec les plateformes de financement participatif, de lancer un appel à projets annuel à destination de la jeunesse pour soutenir les initiatives en et pour la langue bretonne.

2.2.3. Intensifier la présence de la langue bretonne dans les médias

La radio

La politique linguistique actualisée en 2012 insistait sur la volonté régionale de voir l'intégralité du territoire breton couverte par des radios brittophones. Les évolutions du paysage radiophonique n'ont pas permis jusqu'alors la concrétisation de cet objectif, cependant Radio Kerne, basée en Cornouaille, a pu obtenir du CSA l'autorisation d'émettre sur le secteur de Nantes dans le cadre de l'appel à fréquences pour le déploiement de la radio numérique terrestre (RNT). Début 2019, pour la première fois hors du territoire habituel des radios brittophones, des auditeur·rice·s pourront bénéficier d'une nouvelle fréquence intégralement en langue bretonne, avec le soutien actif de la Région. Le déploiement de la RNT devrait ensuite progressivement s'étendre à d'autres agglomérations bretonnes et la Région poursuivra son soutien aux initiatives comparables.

Depuis 2012, la Région a par ailleurs adapté son soutien aux quatre radios associatives en langue bretonne ou bilingues, par la mise en place d'un dispositif de financement lié à l'atteinte de critères relatifs à la qualité et la diversité des programmes, à la qualité de la langue employée, au souci de toucher les jeunes. D'autre part, elle a intégré en 2015 à l'enveloppe du Fonds d'aide à l'expression audiovisuelle en langue bretonne (FALB) la possibilité de financer la production de fictions radiophoniques. Ce dispositif rencontre un succès : depuis 2017, deux productions de fictions sont soutenues chaque année, participant à la variété des programmes offerts aux auditeur·rice·s et à la diffusion d'œuvres de haute qualité.

La Région maintient sa demande de création par Radio-France d'une radio de service public émettant en langue bretonne sur toute la Bretagne. Au-delà de la question de la diffusion de contenus en breton pour tou·te·s les brittophones, il s'agit également de disposer d'un média qui permette de diffuser informations et contenus culturels variés, dans une perspective régionale et à destination de tous les publics. En l'attente de la mise en place d'une telle radio, la Région échangera avec Radio-France sur le renforcement de la place de la langue bretonne sur les radios du réseau France Bleu, avec définition de volumes horaires minimum et des types d'émissions devant être disponibles en breton.

La télévision et le cinéma

Depuis 2012, la Région poursuit son soutien à la structuration du paysage audiovisuel en langue bretonne, qu'il s'agisse de la diffusion, du doublage, de la production et de la coproduction de contenus. La place de la langue bretonne a ainsi été renforcée dans le Contrat d'objectifs et de moyens qui lie les trois télévisions locales, France 3 Bretagne et Brezhoweb. La Région reste attentive au renforcement des démarches de coproduction permettant de multiplier les supports de diffusion, de toucher des publics variés, de mutualiser les moyens de communication sur les programmes.

La Région réitère par ailleurs son soutien à la demande de création d'une chaîne de télévision bilingue de service public par France-Télévisions, sur le modèle de la chaîne Via Stella en Corse. Une telle chaîne devrait être disponible via la TNT sur l'ensemble du territoire breton mais également comporter une forte dimension numérique, avec des déclinaisons adaptées à tous les publics, y compris par la mise en place d'un service de vidéo à la demande par abonnement permettant de dynamiser la création de fictions et de documentaires ainsi que la création d'outils performants de visionnage des contenus sur supports mobiles.

Le rôle de Daoulagad Breizh pour la diffusion de créations en langue bretonne, l'éducation à l'image des élèves bilingues et l'émergence de nouveaux talents (réalisateur·rice·s, scénaristes...) en langue bretonne sera conforté. L'aide à l'initiation à la vidéo en langue bretonne dans les établissements scolaires sera poursuivie.

Dans le cadre du soutien qu'elle apporte aux productions de flux *via* le FALB, améliorer ou faire évoluer les œuvres afin de répondre aux attentes nouvelles des publics. Pour ce qui concerne les fictions unitaires, outre les aides possibles au titre du Fonds d'aide à la création cinématographique et audiovisuelle, la Région a ouvert la possibilité aux court-métrages en langue bretonne de bénéficier éventuellement d'une aide au titre du Fonds audiovisuel régional, ce qui a permis à plusieurs projets de créations d'aboutir depuis 2017. Afin de répondre à l'appétit croissant de fictions en langue bretonne, la Région lancera par ailleurs en 2019, en partenariat avec les télévisions, un dispositif de soutien à l'écriture de séries de fictions courtes.

Une réflexion sera lancée sur les moyens de développer la production de produits audiovisuels favorisant l'apprentissage de la langue bretonne de façon ludique (films et séries de fiction et d'animation en format court). De même, une stratégie de développement des captations audiovisuelles d'événements sportifs - en particulier pour les sports fédérateurs auprès des 15-40 ans - permettant de diffuser des contenus en langue bretonne pourrait être mise en place. Enfin l'Etat sera sollicité sur l'amélioration du financement des productions de flux en breton.

Le numérique

L'ensemble des acteurs de la promotion de la langue bretonne sont attachés au développement de la place de cette dernière sur Internet et dans les nouvelles technologies. Une stratégie globale sera élaborée pour :

- améliorer la traduction automatique de la et en langue bretonne ;
- soutenir la réalisation de la reconnaissance vocale de la langue bretonne (SMS, courriels, GPS) et, en lien avec la synthèse vocale en cours, aider au développement d'interfaces et contenus en breton sur les objets connectés ;
- obtenir des GAFAM la possibilité de traduire en breton les logiciels et services les plus importants sur tous les supports et mettre à jour ces traductions, soutenir le développement de ces traductions sur les portails indépendants ;
- soutenir la création et renforcer le développement de jeux vidéo tous publics produits ou doublés en breton ;
- améliorer la diffusion des contenus culturels en breton – notamment audiovisuels – vers le grand public *via* une ou des plateformes ou chaînes web, en particulier auprès des 15-40 ans ;
- renforcer la place de la langue bretonne sur les réseaux sociaux ;
- encourager le passage de la presse en langue bretonne à la presse en ligne et inciter la presse en ligne monolingue à développer des contenus en langue bretonne.

2.2.4. Développer l'édition

L'édition en langue bretonne connaît une progression régulière depuis 2010. La Région soutient depuis plusieurs années la production éditoriale en :

- finançant le fonctionnement des éditeurs associatifs en langue bretonne les plus importants et de leur fédération ;
- soutenant l'impression des revues littéraires ;
- finançant l'impression des ouvrages en breton ou bilingue ou, au choix des éditeurs, le programme éditorial ou le projet éditorial exceptionnel.

La Région a complété ces dispositifs en créant en 2012 une aide à la traduction d'œuvres du patrimoine littéraire mondial (29 ouvrages soutenus depuis sa création) qui participe de la diversification du lectorat en langue bretonne et de la professionnalisation des auteur·e-s, dont certain·e-s sont également traducteur·rice-s. Une réflexion sera engagée sur le renforcement de cette dernière dimension par l'adaptation du dispositif de soutien aux résidences d'auteur·e-s aux spécificités de l'autorat en langue bretonne. Par ailleurs, une réflexion sera engagée sur les moyens à mettre en œuvre pour renforcer l'édition en breton d'œuvres non-littéraires (sciences, techniques, guides pratiques, loisirs, etc.)

Pour ce qui concerne la diffusion des ouvrages, la politique linguistique actualisée en 2012 prévoyait une amélioration de la diffusion et de la promotion des œuvres, en particulier dans le cadre de la lecture publique. L'EPCC Livre et lecture mène depuis plusieurs années une politique volontariste dans ce domaine, s'étant notamment traduite par un important travail d'information auprès des réseaux de bibliothèque et de médiathèques ainsi que la création, avec le soutien régional, du portail web Lenn, déclinaison d'Electre pour la langue bretonne, accessible gratuitement à tou-te-s. Le chantier d'amélioration de Lenn sera poursuivi et les moyens de Livre et lecture affectés à la littérature en breton seront confortés.

2.2.5. Encourager les pratiques culturelles

La Région mène une politique volontariste de soutien aux pratiques théâtrales en langue bretonne, qui sont d'excellents vecteurs de diffusion de la langue et participent de l'amélioration des compétences linguistiques, en particulier auprès des apprenant·e-s et des jeunes. Sont ainsi soutenus pour leur fonctionnement et leurs activités la

fédération du théâtre en breton C'hoariva et les troupes professionnelles. En 2010, un dispositif – Skol C'hoariva - spécifiquement dédié à la diffusion et la création théâtrale en langue bretonne par les troupes professionnelles dans les établissements scolaires, qui connaît une croissance régulière (381 heures assurées en 2010-2011, 595 heures en 2016-2017). Enfin, pour tenir compte des besoins des nombreuses troupes amatrices qui irriguent le territoire, un dispositif de soutien à la création de pièces de théâtre a été élaboré en 2017, qui permet de cofinancer une partie des coûts en matériels pour ces créations mais également de soutenir l'amélioration de la qualité par le soutien aux prestations professionnelles de mise en scène.

Les besoins de structuration restent néanmoins importants et une réflexion sera engagée sur les moyens de :

- favoriser l'écriture de nouvelles pièces ;
- former à la mise en scène ;
- former une nouvelle génération de professionnels, aptes notamment à intervenir dans les écoles dans le cadre de Skol C'hoariva ;
- créer une académie du théâtre en breton dotée d'un lieu afin de créer des pièces, les répéter et de former les équipes. Ce lieu permettrait de favoriser la rencontre entre les différentes disciplines artistiques.

Enfin, afin de favoriser la diffusion des pièces, il sera envisagé d'introduire, dans les clauses de financement du fonctionnement des salles de spectacle, une clause de diffusion d'au moins une représentation en breton par an, disposition complémentaire de l'engagement pris par l'État dans la convention spécifique de rester attentif à ce que le cahier des charges des structures bénéficiant d'un label national, lorsque cela apparaît pertinent au regard du projet artistique, inclue des objectifs de promotion et de valorisation de la langue bretonne.

2.3 Développer la place de la langue bretonne dans l'institution régionale

2.3.1. Renforcer la place du breton dans le fonctionnement et la communication de la Région

La Région mène depuis 2004 une action ambitieuse de développement de la présence de la langue bretonne dans son fonctionnement et sa communication, action renforcée par les dispositions de l'actualisation de la politique linguistique en 2012, comprenant la « Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région ». Cette dernière aura vocation à être actualisée en lien avec les attentes de la population et la nouvelle dynamique engagée par cette nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne.

Des modules de formation personnelle et un soutien à la formation personnelle et professionnelle des agent-e-s ont ainsi été mis en place, dans le cadre du plan de formation. Une réflexion sera engagée sur les possibles évolutions de ces différents dispositifs de manière à accroître le nombre de personnes bénéficiant d'un apprentissage efficace de la langue bretonne et de mieux diffuser auprès de tou-te-s des éléments relevant de l'initiation aux bases du breton.

Conformément aux orientations de la politique linguistique, la signalétique intérieure et extérieure des bâtiments régionaux prend en compte progressivement et systématiquement le bilinguisme paritaire français-breton, tout comme le jalonnement des voies navigables, des ports, la signalétique extérieure et intérieure des lycées publics et IFSI. Cette politique doit être poursuivie, avec une attention particulière à la qualité du bilinguisme de la signalétique des espaces et bâtiments régionaux dont la gestion est confiée à des opérateurs tiers.

La langue bretonne est également prise en compte dans la communication (stands, affiches, publication). La Région lancera une démarche de généralisation progressive du bilinguisme paritaire français-breton sur les affiches, les stands, les campagnes régionales de promotion, les publications papier, etc. Une réflexion particulière sera menée sur la communication numérique, les nouveaux outils devant progressivement tendre au meilleur bilinguisme possible. Par ailleurs l'affichage par les bénéficiaires des aides régionales de la mention du concours de la Région devra tendre au bilinguisme.

Enfin, la Région renforcera sa communication sur la langue bretonne, ses réalisations et son action en ce domaine.

2.3.2. Renforcer la prise en compte de la langue bretonne dans les politiques régionales

L'actualisation de la politique linguistique en 2012 prévoyait la prise en compte de l'utilisation de la langue bretonne dans les conventions de financement des organismes pour lesquels la Région est le principal contributeur. Ce chantier engagé doit être poursuivi.

Ainsi, dans le domaine des transports, un travail spécifique sera engagé en lien avec les nouvelles compétences régionales.

Dans le domaine de l'innovation numérique, la Région engagera une réflexion sur des soutiens spécifiques à la prise en compte de la langue bretonne dans la réalisation d'interfaces, la production et la mise à jour de contenus.

Dans le domaine économique, un travail partenarial sera engagé avec les réseaux d'entreprises pour le développement de la présence de la langue bretonne sur le packaging des produits bretons ainsi que la signalétique bilingue des bâtiments d'entreprises, en particulier dans le secteur du tourisme.

Dans le domaine sportif, les bénéficiaires des aides régionales seront incités à généraliser la signalétique bilingue des équipements et la communication bilingue français-breton, tout particulièrement lors des grands événements sportifs fédérateurs.

Dans le domaine patrimonial, les conventions de financement intégreront le bilinguisme systématique de la signalétique des espaces naturels ainsi que du patrimoine bâti.

Dans le domaine culturel, les conventions de financement des structures et organisateurs de manifestations culturelles prévoient le bilinguisme de la signalétique, des supports et des actions de communication.

La politique linguistique : le gallo

Grâce à l'enquête sociolinguistique menée entre le 7 juin et le 3 juillet 2018, ce sont plus de 8 000 personnes des cinq départements de la Bretagne historique (Finistère, Morbihan, Côtes d'Armor, Ille-et-Vilaine et Loire-Atlantique), âgées de 15 ans et plus, qui ont été sondées par téléphone. Cette enquête, par son ampleur, n'avait jamais été réalisée jusque-là et visait à mesurer le nombre de locuteurs, leur niveau, leur usage des langues au quotidien et leurs attentes. Alors que 5% de la population bretonne, soit 191 000 personnes, se déclarent locuteurs de gallo et presque un quart possède des connaissances en gallo, le gallo souffre toujours d'un manque de notoriété et ce malgré les efforts consentis depuis une dizaine d'années visant à normaliser l'image de cette langue. Parallèlement, une majorité de témoins est favorable à un principe de sauvegarde du gallo par sa reconnaissance en tant que langue, une plus grande visibilité au travers l'affichage public et les médias et un nouveau développement par la transmission à l'école.

L'ensemble des conclusions de cette enquête, commanditée par la Région, vient nourrir et enrichir la présente politique linguistique dont la volonté est de sauvegarder et développer l'usage du gallo, véritable marqueur de l'identité bretonne.

Les fondements nécessaires à la préservation du gallo

La mise en place de notre politique linguistique s'appuie sur :

- La promotion de la langue galloise pour développer un réel bilinguisme français-gallo vecteur d'une ouverture au plurilinguisme.
- L'encouragement et l'incitation à l'apprentissage et non sur l'obligation,
- La nécessité d'une sauvegarde et d'un développement intégrés aux politiques des pouvoirs publics : collectivités, Etat et Union Européenne,
- La reconnaissance de son reflet de la diversité culturelle, de l'égalité de valeurs entre toutes les langues du monde, de tolérance, du respect des différences quel que soit le nombre de locuteurs.

L'ensemble de ces principes sont inhérents à un ensemble de textes internationaux qui font référence à savoir :

- ❖ La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme :
« L'universalisme doit reposer sur une conception de la diversité linguistique et culturelle qui dépasse à la fois les tendances homogénéisantes et les tendances à l'isolement facteur d'exclusion ».
- ❖ Le Pacte international relatif aux droits civils et politiques des Nations Unies :
« Le droit de pratiquer une langue régionale ou minoritaire, dans la vie privée ou publique, constitue un droit imprescriptible ».
- ❖ La Charte Européenne des Langues Régionales ou Minoritaires :
« La protection des langues, dont certaines risquent de disparaître, contribue à maintenir et à développer les traditions et la richesse culturelle de l'humanité ».
- ❖ La Résolution Parlement européen du 4 septembre 2003 :
« Le respect de la diversité linguistique et culturelle est un des principes fondamentaux de l'Union Européenne reconnu par l'article 22 de la Charte des droits fondamentaux de l'Union Européenne ».
- ❖ Le Protocole pour la garantie des droits linguistiques de décembre 2016 :
« Il est évident que les droits linguistiques font partie des droits humains fondamentaux... ».

Les objectifs globaux

Les objectifs de notre politique seront d'accroître le nombre de locuteurs pour leur offrir les moyens de se doter d'une langue de qualité et renforcer son utilisation dans les sphères publique et privée. Il s'agira :

1. de promouvoir une langue riche tant à l'écrit qu'à l'oral.
2. de favoriser la transmission du gallo par différents moyens de formation.
3. de permettre l'usage du gallo en intensifiant sa présence dans la société par les médias, l'édition, la création artistique et la prise en compte des initiatives privées et publiques.

1. Le besoin d'une gouvernance : les institutions et le gallo

1.1. A l'échelle de l'Union Européenne

Champ essentiellement investi par le Conseil régional de Bretagne, il manque à ce jour un réel engagement de l'Union européenne, de l'Etat et des autres collectivités dans la sauvegarde et la promotion du gallo. C'est pourquoi, il sera recherché un partenariat avec l'ensemble de ces institutions.

Le Conseil régional de Bretagne recherchera la mobilisation des fonds européens lui permettant de soutenir sa politique linguistique en faveur du gallo.

1.2. A l'échelle de l'Etat

1.2.1 L'Etat

Alors qu'un amendement a permis en 2008, dans le cadre de la loi constitutionnelle de modernisation des institutions de la Ve République, l'intégration des langues régionales dans la Constitution française comme appartenant au « patrimoine de la France » (article 75-1¹). Le Conseil constitutionnel estimait, quant à lui, que cela « n'institue pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit ».

C'est ainsi, qu'il ne pourrait être développée une nouvelle politique linguistique sans que soit demandé :

- Une nouvelle modification de la Constitution,
- La ratification de la Charte européenne des Langues régionales ou minoritaires qui permettrait de reconnaître les langues régionales en tant qu'expression de la richesse culturelle mais également de lancer des actions de promotion de ces langues ou encore d'en faciliter leur emploi oral et écrit dans la vie publique,
- L'adoption d'une loi-cadre en vue d'accorder un véritable statut aux langues de France.

En application du Pacte d'Avenir, une convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne a été signée par l'Etat, la Région et les Universités de Bretagne occidentale et Rennes 2 en décembre 2015. Cette convention précise notamment les modalités de soutien à la langue galloise dans la transmission, le développement du gallo dans la vie de tous les jours et en particulier dans le domaine des pratiques culturelles.

Engagements :

- ❖ **Demander à ce que soit ratifiée et mise en œuvre** la Charte européenne des Langues régionales minoritaires.
- ❖ **Demander à ce que la Région Bretagne dispose de la compétence linguistique** dans le cadre du droit à l'expérimentation.
- ❖ **Obtenir de l'Etat une prise en compte plus importante du gallo dans sa transmission et son développement dans la vie de tous les jours** dans le cadre de la révision de la convention spécifique pour la transmission des langues de Bretagne et le développement de leur usage dans la vie quotidienne.

1.2.2 Le rectorat

Constat

Les Académies de Rennes et Nantes ont mis récemment en place un Conseil Académique des Langues Régionales (CALR), instance qui permettent de débattre autour des grandes orientations de la politique des langues régionales entre Rectorat, collectivités territoriales et les syndicats enseignants. Le CALR se réunit au moins une fois par an.

Objectif

- Faire évoluer la prise en compte du gallo dans les grandes orientations de la politique des langues régionales.

¹<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexteArticle.do?idArticle=LEGIARTI000019241104&cidTexte=LGITEXT000006071194&dateTexte=20090810>

Engagements :

- ❖ **Poursuivre l'action de la Région au sein du CALR** pour le maintien et le développement de l'enseignement du gallo dans le primaire et le scolaire.
- ❖ **Soutenir les associations** pour leurs actions en faveur du Gallo en milieu scolaire.

1.3. A l'échelle infrarégionale

1.3.1. Le Conseil Culturel de Bretagne

Le Conseil culturel de Bretagne est une assemblée consultative créée en 2009 par le Conseil régional de Bretagne. Ses 70 membres représentent les principaux acteurs de la vie culturelle, artistique, patrimoniale et linguistique du territoire. Il est consulté par le Conseil régional sur toute question traitant de l'identité culturelle de la Bretagne et de son rayonnement. Le Conseil rend des avis, remet des contributions, réalise des études.

En avril 2015, le Conseil Culturel de Bretagne a décidé en auto saisine et à l'unanimité de ses membres réunis en assemblée plénière de consacrer une étude à la prise en compte du Gallo dans les politiques publiques².

En octobre 2018, suite aux premiers résultats de l'enquête sociolinguistique commanditée par la Région Bretagne à TMO Régions, le Conseil Culturel de Bretagne proposait des mesures pour alimenter la définition de la nouvelle politique linguistique de la Région.³

1.3.2 L'institut de la langue gallèse/Institut du gallo, outil pour la mise en œuvre de la politique linguistique régionale en faveur du gallo.

Constat

Depuis de nombreuses années les 65 associations ou structures⁴ travaillant à la promotion du gallo et les 125 structures⁵ (entreprises, médias, associations, collectivités ou EPCI, artistes, structures de formation ou d'apprentissage) utilisant le gallo dans leur communication manifestaient le besoin d'une structure fédératrice. De son côté, la Région exprimait la volonté de renforcer l'effort consenti en faveur de la langue gallèse.

C'est ainsi que début 2017, sous l'impulsion de la Région, l'Institut de la langue gallèse était créé pour lancer une dynamique nouvelle en utilisant ses moyens financiers et humains à disposition. Pour cela, elle s'est donnée pour objet la promotion du gallo, la langue romane de la Bretagne, à l'échelle des cinq départements de la Bretagne historique et elle a défini comme prioritaires les objectifs suivants :

- Socialiser l'usage du gallo en encourageant la présence du gallo dans la vie publique,
- Être un acteur partenaire de la politique linguistique en faveur du gallo,
- Conseiller les décideurs de la vie publique (dont les collectivités locales), sociale, économique, et culturelle en faveur du gallo,
- Accompagner les acteurs œuvrant en faveur du gallo,
- Informer, communiquer sur le gallo (grand public et publics ciblés),
- Orienter le public, grâce notamment à la constitution d'un annuaire des acteurs du gallo,

Objectifs

- Augmenter le nombre de locuteurs de langue gallèse.
- Valoriser la présence et l'utilisation du gallo dans la vie sociale.

Engagement

- ❖ **Soutenir l'Institut de la langue gallèse.** La Région poursuivra son soutien à l'Institut de la langue gallèse pour y voir développer prioritairement deux missions que sont l'enseignement, la formation et la transmission du gallo et promouvoir la présence du gallo dans la société via notamment le développement

² Conseil Culturel de Bretagne, "Gallo, étude et préconisations", rapport du groupe de travail - autosaisine - juin 2015.

³ Préconisations du Conseil Culturel de Bretagne pour une politique ambitieuse en faveur des langues de Bretagne - octobre 2018.

⁴ Source : Conseil Culturel de Bretagne, "Gallo, étude et préconisations", rapport du groupe de travail - autosaisine - juin 2015.

⁵ Id.

et l'animation de la charte "Du galo, dam yan, dam vèr".

1.3.3. Comité Langue Gallèse - CLG - Une structure de concertation

Constat

Actuellement, les actions portées par les collectivités territoriales pour la sauvegarde et le développement du gallo, que ce soit au niveau départemental, intercommunal ou à l'échelle communale, sont peu nombreuses et relativement isolées. Il n'existe pas à ce jour de plan de développement concerté avec l'ensemble des acteurs publics. Pourtant, il existe une forte adhésion à « plus de langue »⁶ sur l'ensemble des départements où le gallo est historiquement présent.

Objectif

- Déterminer un plan de développement concerté pour la langue gallèse avec l'ensemble des acteurs du territoire

Engagement

- ❖ **Mise en place d'une structure de concertation, le Comité Langue Gallèse (CLG).** La Région sera chef de file d'un comité regroupant les opérateurs publics et associatifs pour réfléchir à une co-construction permanente d'une politique en faveur du développement de la langue gallèse.

Critères d'évaluation

- *Respect des objectifs communs.*
- *Nature des actions en faveur du gallo.*

⁶ "Les langues de Bretagne, enquête sociolinguistique" - CRB - 2018 - Parmi les quatre départements historiquement de langue gallèse, en moyenne 30% des répondants sont très ou assez favorables à davantage d'émissions en gallo à la télévision et à la radio, d'enseignement du gallo dans les écoles, de présence en plus du français dans les services publics et sur les panneaux routiers.

2. Les orientations du Conseil régional de Bretagne en faveur de la sauvegarde et du développement du gallo

La Région Bretagne propose d'organiser sa politique linguistique autour de trois axes principaux :

1. Aider au développement de la connaissance de la langue galloise,
2. Développer la transmission de la langue galloise,
3. Développer la présence du gallo dans la société.

2.1. Aider au développement de la connaissance de la langue galloise

La méconnaissance de la langue liée à une quasi absence de documentation spécifique, d'inventaire du lexique, de recherches terminologiques, d'outils d'aide à la traduction, met à mal la transmission du gallo et donc sa sauvegarde et son développement. Or, la connaissance d'une langue s'appuie sur la recherche linguistique et sociolinguistique universitaire mais aussi sur les travaux lexicographiques amateurs.

2.1.1 Soutenir les actions visant à améliorer la connaissance de la langue

Constat

Aujourd'hui, on constate que la recherche est surtout le fruit du travail d'autodidactes et de structures associatives qui cherchent à décrire la langue pour pouvoir l'enseigner. Par ailleurs, depuis les années 80, la linguistique du gallo est quasiment délaissée par le monde universitaire. Ainsi, la langue galloise est totalement absente du département des sciences du langage de l'Université de Rennes II. Elle n'est prise en considération que dans le cadre du PREFICS dirigé par Philippe Blanchet, UFR ALC (Arts, Lettres, Communication) de cette même université. Quant à l'Université de Nantes (LLING), elle a investi ce champ depuis quelques années. Le manque de travaux universitaires sur le gallo engendre des difficultés quant à la réalisation d'outils didactiques et donc le développement de véritables cursus d'enseignement et d'étude du gallo.

Enfin, sur le terrain de l'onomastique, les noms propres et les noms de lieux de langue galloise sont peu mis en valeur voire délaissés. Seule l'association Chubri travaille ce sujet dans le cadre de travaux de collectage linguistique et de référencement.

Alors que la Région, dans le cadre de sa politique d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation, soutient par des Allocations de Recherche doctorale (ARED), des projets de recherche linguistiques ou sociolinguistiques, aucune étude linguistique sur le gallo n'a pu être réalisée depuis les années 1980.

Objectifs

- Améliorer la connaissance de la langue pour la réalisation d'outils didactiques.
- Développer de véritables cursus d'étude du gallo dans les universités.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre d'ARED gallo.*
- *Nature des sujets de recherche en lien avec le gallo bénéficiant d'ARED.*

Engagements

- ❖ Poursuivre le **soutien aux structures dont les travaux visent à améliorer la connaissance de la langue.**
- ❖ **Soutenir la recherche en /et sur le gallo.** Etant donné que les Langues de Bretagne font parties des thématiques régionales prioritaires de prise en compte dans l'attribution des ARED (Allocation de Recherche doctorale).

2.1.2 Soutenir les travaux visant à adapter la langue aux besoins nouveaux

Constat

La revitalisation du gallo a eu pour conséquence une recrudescence des besoins de traduction des collectivités territoriales ou de structures associatives pour leurs activités et leur communication, il en est de même pour la Région au travers sa politique linguistique.

Depuis 2004, et plus spécifiquement depuis la Charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région, le Conseil régional de Bretagne demande de façon croissante des traductions concrètes. Pour répondre spécifiquement à ces demandes, il est indispensable de disposer d'un vocabulaire adapté aux réalités modernes et de termes spécifiques pour les usages spécialisés.

Objectifs

- Favoriser les actions qui permettent de faire vivre une langue de qualité capable de s'adapter aux évolutions et aux besoins de la société.
- Soutenir l'accessibilité des ressources linguistiques en gallo.
- Améliorer la diffusion de cette connaissance linguistique par voie numérique.

Engagements

- ❖ **Soutenir les projets d'enrichissement et d'adaptation** de la langue aux évolutions et aux besoins de la société moderne.
- ❖ **Poursuivre son soutien aux structures** qui font acte de collecte et de valorisation de cette matière recensée en langue gallèse notamment par le biais des nouvelles technologies.
- ❖ **Soutenir l'accessibilité des ressources linguistiques en gallo.**

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de projets permettant à la langue de s'adapter au monde d'aujourd'hui.*
- *Evolution du nombre de visiteurs des pages internet mettant en valeur les collectages réalisés.*

2.2. Développer la transmission de langue gallèse

La transmission est une dimension essentielle pour la sauvegarde et le développement d'une langue. Elle peut être le fruit d'une transmission familiale ou d'une transmission par l'école ou toute autre structure pour enfants et adultes.

Pour J. Fishman, sociolinguiste américain spécialiste des langues minoritaires, la reprise de la transmission familiale est sur le long terme l'unique solution pour qu'une langue se maintienne. Pour la langue gallèse, sa transmission est essentiellement assurée aujourd'hui par les ascendants quel que soit l'âge du répondant⁷. Cependant, le vieillissement de ses locuteurs⁸ et le peu d'enfants parlant le gallo⁹ mettent en danger la pérennité du gallo. Il semble donc que le mode de transmission via le milieu scolaire et la formation soient l'une des voies à privilégier pour faire perdurer cette langue. Par ailleurs, il existe une réelle envie de la population bretonne de voir davantage de gallo dans le système scolaire¹⁰ et un désir que leurs enfants apprennent cette langue¹¹.

2.2.1 Développer l'offre d'enseignement en milieu scolaire

Constat

La langue gallèse est la seule langue d'oïl reconnue en tant que langue régionale par le ministère de l'Éducation nationale, les autres n'étant pas enseignées à l'école. Néanmoins, le gallo reste l'une des langues régionales françaises les moins enseignées¹².

De 2012 à 2016, le nombre d'élèves du primaire bénéficiant d'initiation au gallo a fortement diminué passant ainsi de 2 500 à 480 notamment par l'arrêt des séances hebdomadaires proposées dans certaines écoles d'Ille et Vilaine du pays de Redon et du pays des Vallons de Vilaine par un enseignant itinérant. Il est à noter que depuis l'année scolaire

⁷ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - Parmi les répondants, dans 75% des cas les deux parents parlaient ou parlent gallo.

⁸ "Les langues de Bretagne, enquête sociolinguistique" - CRB - 2018 - 56% d'entre eux ont 60 ans et plus.

⁹ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 3% de tous ou certains des enfants de plus de deux ans de l'ensemble des répondants parlent le gallo.

¹⁰ *id.*, 32% des répondants sont plutôt à tout à fait favorables à plus d'enseignement du gallo dans les écoles.

¹¹ *id.* 18% des répondants sachant ce qu'est le gallo auraient aimé ou aimeraient que leurs enfants sachent cette langue.

¹² "Apprendre et enseigner les langues et les cultures régionales dans l'école de la République" - Ministère éducation nationale - Novembre 2013

2017-2018 ces effectifs tendent de nouveau à augmenter pour atteindre 1000 élèves et/ou d'un apprentissage en gallo.

Aujourd'hui **deux structures associatives** proposent des séances d'apprentissage du gallo dans le 1^{er} degré essentiellement en direction des élèves d'Ille et Vilaine et des Côtes d'Armor.

- Depuis 2005, l'association de parents d'élèves « pour le développement de l'enseignement du breton et du gallo dans les écoles catholiques » Dihun a mis en place des séances de sensibilisation au gallo, avec une animatrice qui se déplace d'écoles en écoles au gré des demandes. Depuis le lancement de cette initiative, ce sont plusieurs dizaines d'écoles privées et publiques qui ont bénéficié ou bénéficient de cette initiative. Les durées sont aléatoires et soumises au projet des écoles. On ne peut que déplorer qu'il n'existe pas de suivi de la maternelle jusqu'à la fin du CM2¹³.
- Depuis 2017, l'association Cllâssiars propose, aux enseignants du 1^{er} degré qui le souhaitent et en font la demande, une méthode d'apprentissage du gallo à destination des élèves du primaire, basée sur une expérience menée depuis 2010 par un enseignant qui propose des séances de gallo à ses élèves de cycle 1 et cycle 2. A ce jour, une dizaine d'écoles primaires se sont portées candidates pour expérimenter cette méthode - 15 minutes de gallo par jour.

Depuis 2016, **une conseillère pédagogique** sur la circonscription de Bain de Bretagne dédie une partie de son temps à la mise en place d'activités en langue gallèse. Cependant, cet enseignement du gallo en écoles du 1^{er} degré manque encore de structuration mais également de stratégie de développement notamment dans la continuité avec le second degré.

Le gallo **dans les établissements du second degré** :

- *Au collège*, le gallo est une matière facultative de la 6^{ème} à la 3^{ème}. Les modes d'apprentissage sont divers et variés dans le cadre d'initiation au gallo et à la culture à raison d'une heure par semaine. Le volume horaire peut aller jusqu'à 3 heures en matière optionnelle en 4^{ème} et 3^{ème}.
- *Au lycée*, il est possible d'étudier le gallo comme langue vivante facultative (LV3) entre une et trois heures par semaine. Il est à noter qu'il n'existe pas de programmes officiels définissant les objectifs de ces cours¹⁴.

Enfin, outre les problèmes administratifs liés à l'enseignement de cette option, il n'existe pas de manuel pédagogique.

Les effectifs

- Pour le secondaire, les effectifs se sont stabilisés entre 400 et 500 élèves en moyenne par an sur ces dix dernières années. Les Côtes d'Armor sont le département où le gallo au collège est le plus enseigné avec 5 sur 6 collèges.
- Pour *les lycées*, sur 6 lycées publics, 3 se trouvent dans les Côtes d'Armor. Le nombre d'élèves reste relativement stable par rapport aux autres départements que sont l'Ille et Vilaine et le Morbihan. Enfin, quasiment la moitié des élèves du lycée ne commencent l'apprentissage du gallo qu'en classe de terminale ce qui est problématique pour remplir l'objectif de former de nouveaux locuteurs.

Aujourd'hui deux établissements concentrent plus d'un tiers des effectifs du second degré à savoir le collège Louis de Chappedelaine de Plénée Jugon et le lycée public La fontaine des eaux à Dinan ce qui fragilise l'offre de cours en place.

Enfin, s'agissant de l'université, une nouvelle convention a été signée entre le Conseil régional de Bretagne et l'Etat en 2015 assurant la prise en charge en partie de l'enseignement du gallo par le Conseil régional de Bretagne.

Objectif

- Augmenter le nombre d'apprenants en développant significativement et de manière cohérente l'offre d'enseignement de la langue gallèse et en langue gallèse.

Engagements

- ❖ **Amender la convention passée en 2015 avec l'Etat et les différents partenaires pour engager une nouvelle étape dans le développement de l'enseignement du gallo du primaire à l'université.**
- ❖ **Poursuivre le soutien de la Région aux structures développant des actions d'initiation au gallo dans les écoles du premier degré.**
- ❖ **Mettre en place une communication dédiée à l'enseignement du et en gallo.**

¹³ Office Public de la Langue Bretonne, *L'enseignement du gallo, année scolaire 2015-2016, Pôle étude et développement, Observatoire des pratiques linguistiques.*

¹⁴ Office Public de la Langue Bretonne, *L'enseignement du gallo, année scolaire 2015-2016, Pôle étude et développement, Observatoire des pratiques linguistiques.*

- ❖ **Soutenir les actions pédagogiques** dans les lycées par l'attribution de cotations supplémentaires méritées par élève.
- ❖ **Réfléchir en partenariat avec les universités sur un parcours universitaire spécifique pour le gallo.** La Région, dans le cadre de la convention additionnelle avec l'Etat et le rectorat, agira pour créer à l'université de Rennes 2 un parcours spécifique pour le gallo dans les masters d'enseignement.
- ❖ **Œuvrer avec le Rectorat pour une expérimentation sur la mise en place potentielle d'une filière bilingue français-gallo.**

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre d'établissements primaires, secondaires et supérieurs proposant le gallo par année scolaire ou universitaire,*
- *Evolution du nombre d'élèves par cycle et par département suivant une action pédagogique d'apprentissage du gallo.*

a. Soutien aux actions pédagogiques intégrant le gallo.

Constat

Dans le cadre du dispositif Karta mis en place en 2005, la Région Bretagne participe au financement d'actions pédagogiques proposées par les lycées autour de cinq axes : l'amélioration de la santé et de la qualité de la vie, le développement durable et l'Agenda 21, l'ouverture des jeunes au monde, l'éducation artistique et la sensibilisation à l'art, la culture, la science et les techniques, l'égalité fille-garçon et la lutte contre toutes les discriminations. Dans ce cadre, certains lycées ont proposé des projets intégrant la langue gallo.

Objectif

- Favoriser la prise en compte de la langue gallo dans le cadre d'actions pédagogiques.

Engagement

- ❖ **Poursuivre le dispositif Karta** permettant la mise en place d'actions intégrant la langue gallo.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de projets incluant la langue gallo bénéficiant du dispositif KARTA par an.*
- *Evolution du nombre de jeunes profitant de projets KARTA intégrant le gallo.*
- *Nature des projets KARTA incluant le gallo.*

b. Soutenir la formation à destination des enseignants de gallo.

Constat

Il ne peut y avoir de développement de l'enseignement de et en langue gallo en l'absence d'enseignants qualifiés. Or, aujourd'hui, il manque cruellement d'enseignants ayant ces compétences afin de pallier les départs à la retraite et les non-remplacements. Selon les derniers chiffres¹⁵, il est recensé moins d'une dizaine d'enseignants exerçant pour la plupart dans le second degré et ce chiffre tend encore à diminuer. Pour celles et ceux qui souhaiteraient enseigner le gallo, il n'existe pas ou peu de formation initiale ou continue en gallo. L'ESPE¹⁶, comme l'ISFEC¹⁷, ne propose durablement aucun cours ni aucun module de sensibilisation au gallo. A cela s'ajoute un déficit d'information auprès des enseignants sur les possibilités d'intégrer le gallo dans leur projet pédagogique. Pour ce qui est du 1^{er} degré public, le poste d'enseignant itinérant rattaché à la Direction Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'Ille et Vilaine est vacant depuis 2014.

Pour le second degré, sept enseignants proposent, en plus de leur matière principale, une matière optionnelle de gallo.

Enfin, dans le secondaire, alors que le gallo y est présent depuis les années 80, il n'existe pas à ce jour de cohérence de programme.

Objectifs

- Recenser les besoins en enseignants.
- Faire connaître les dispositifs existants aux enseignants.
- Permettre le recrutement de nouveaux enseignants de gallo pour répondre aux besoins.

¹⁵ Office Public de la Langue Bretonne, *L'enseignement du gallo, année scolaire 2015-2016, Pôle étude et développement, Observatoire des pratiques linguistiques.*

¹⁶ ESPE : Ecole Supérieure du Professorat et de l'Éducation.

¹⁷ ISFEC : Institut Supérieur de Formation de l'Enseignement Catholique.

- Faciliter l'apprentissage et la transmission du gallo.

Engagements

- ❖ **Adapter le dispositif “Desk/Enseignement” pour le gallo.** Les enseignants monolingues ayant obtenu un congé de formation de leur employeur et les personnes ayant une licence ou un master se destinant à enseigner le gallo tout comme les personnes en reconversion professionnelle et relevant de la formation continue peuvent être éligibles.
- ❖ **Mettre en place une campagne de communication** à destination des enseignants pour faire connaître le dispositif Desk/Enseignement pour le gallo.
- ❖ **Accompagner les acteurs de l'enseignement** du gallo dans ses relations avec le Rectorat.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre d'enseignants de gallo.*
- *Evolution du nombre d'enseignants ayant bénéficié du dispositif “Desk/Enseignement” pour le gallo.*

2.2.2 Développer l'offre de formation pour adultes.

Constat

Le système scolaire ne pourra assurer seul la formation de nouveaux locuteurs. C'est pourquoi la formation pour adultes à la langue gallo est un enjeu majeur pour la pérennité de la pratique du gallo.

Il s'agira de mettre en place une politique spécifique qui vise à recenser les besoins, proposer des offres et mettre en place des plans d'actions-développement.

L'unique expérience de formation professionnelle longue fut celle organisée par Stumdi en 2009 à Montfort sur Meu. Depuis d'autres propositions ont été faites mais peu ont vu le jour et n'ont pas forcément rencontrés beaucoup de succès. Il semblerait¹⁸ que les formations proposées ne sont pas vraiment adaptées aux disponibilités ni aux attentes des personnes motivées et par conséquent ne connaissent pas la réussite attendue.

De plus, les débouchés professionnels ne sont pas suffisamment repérés. Pourtant, certains secteurs d'activités, comme le souligne le rapport du CCB de juin 2015, recensent des besoins immédiats en matière de compétence linguistique en gallo. C'est par exemple le cas, de certaines professions sanitaires et sociales en contact avec des personnes gallophones notamment des personnes âgées qui, pour un certain nombre, s'expriment exclusivement en gallo¹⁹. Il serait possible également de citer les personnels liés aux médias, les acteurs du tourisme et tous les personnels de service en contact avec le public²⁰.

Objectifs

- Former les professionnels en poste.
- Provisionner le marché du travail en professionnels en capacité d'utiliser le gallo dans le cadre de leur profession.
- Faciliter l'apprentissage et la transmission de la langue gallo.

Engagements

- ❖ **Encourager l'apprentissage du Gallo** en tant que plus-value dans la recherche d'emploi en milieu scolaire ou gérontologie.
- ❖ **Proposer l'intégration de l'apprentissage de la langue gallo dans les plans de formations des structures privées et publiques notamment au sein de la Région.**

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif DESK.*
- *Evolution du nombre de candidats au Bafa approfondissement bilingue pour animer autour du gallo.*

- a. Un Diplôme de Compétence en Langue (DCL) pour reconnaître les compétences linguistiques.

¹⁸ Cârrouje 2016 - Atelier Enseignement-Formation

¹⁹ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - Les professions du secteur médical (infirmières,...) répondent entendre parler gallo souvent voire quotidiennement (EHPAD, hôpitaux,...).

²⁰ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 26% des répondants sont tout à fait à plutôt favorables à la présence du gallo en plus du français dans les services publics.

Le DCL est le diplôme reconnu par l'Etat et signé par le Recteur d'Académie qui reconnaît la connaissance de la langue dans le cadre professionnel selon le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL).

Une fois le DCL reconnu, les organismes de formation professionnelle soutenus par le Conseil régional de Bretagne, auront à charge de faire passer ce diplôme à leurs stagiaires.

Objectifs

- Valoriser les compétences linguistiques des formateurs et des apprenants.
- Contribuer à la qualité des cours.
- Valoriser également les cours de gallo pour adultes.

Engagement

- ❖ **Conduire une réflexion avec le Rectorat pour la mise en place d'un DCL langue galloise.**

Critère d'évaluation

- *Nombre de personnes passant le DCL par an.*
- b. Accompagner l'offre de formation d'intérêt personnel pour adultes.

Constat

Il existe des stages, des cours du soir ou des ateliers pour apprendre le gallo mais il s'agit essentiellement d'actions isolées. Il n'existe pas de maillage sur le territoire permettant de rendre effective la formation de et en gallo. En 2017, dix structures proposaient des ateliers ou des cours réguliers, cinq des stages ponctuels et une structure une formation qualifiante. En parallèle, une seule structure propose des cours de gallo en ligne. Souvent, il est question de petits groupes qui rendent l'animation compliquée et une viabilité financière quasi impossible. Pourtant, il existe une envie de découvrir ou redécouvrir le gallo un peu partout en Haute Bretagne²¹. Par ailleurs, un besoin de davantage de mutualisation se fait sentir.

Objectifs

- Augmenter le nombre de formateurs.
- Augmenter le nombre d'apprenants.
- Pérenniser les ateliers existants et permettre la création de nouveaux sites.
- Assurer un bon maillage du territoire.
- Proposer des cours de qualité.

Engagements

- ❖ **Renforcer les aides aux actions d'enseignement** à destination des adultes par un dispositif adéquat.
- ❖ **Permettre le développement de cours** en s'appuyant sur un bénévolat organisé et un réseau de professionnels.
- ❖ **Soutenir le développement de l'apprentissage de la langue galloise via les nouvelles technologies** pour répondre aux besoins spécifiques d'une partie des apprenants.
- ❖ **Soutenir à la mise en place d'outils utilisant les nouvelles technologies.**
- ❖ **Soutenir le développement de cours à distance.**
- ❖ **Soutenir la mise en place d'une campagne d'informations** afin de faire connaître les différentes offres d'apprentissage du gallo pour adultes. Cette communication d'envergure pourra notamment s'appuyer sur des partenaires particuliers que sont les signataires de la charte "Du galo, dam yan, dam vèr",

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre d'élèves formés.*
- *Evolution du nombre d'heures effectuées.*
- *Implantation géographique des formations.*
- *Evolution du nombre de structures labellisées.*

2.2.3 Soutenir la sensibilisation à la langue galloise pour le jeune public

²¹ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 12% des répondants non locuteurs auraient souhaité ou souhaiteraient savoir le gallo.

Pour accompagner le renforcement et l'installation de la langue dans le champ scolaire, il s'agira d'investir également l'espace précédent la scolarisation ainsi que celui des loisirs et des activités socio-éducatives. Pour cela, il conviendra de s'appuyer sur l'existant qui, chaque année, donne lieu à des actions de sensibilisation à la langue galloise par des structures fortement implantées dans les territoires bretons.

a. La petite enfance

Constat

Ces dernières années, il a été recensé des demandes de séances de sensibilisation au gallo pour les tout-petits (0-3 ans) notamment par l'intermédiaire de Divskouarn, association pour la promotion et le développement de la langue bretonne avant la scolarisation. Ainsi, la chomette, crèche au Quiou(22), a mis en place durant une année des séances hebdomadaires animées par l'association Dihun Breizh. Cela n'a pu être reconduit par manque de moyens humains²². Or, la période de la petite enfance allant de 0 à 3 ans est propice à l'acquisition d'une langue. De plus, cela permet dès le plus jeune âge de sensibiliser les enfants à une autre langue et anticiper sur les années à venir. Enfin, les écoles maternelles et les centres d'accueil de type ALSH pourront s'appuyer sur ces expériences en crèches pour développer des thématiques en lien avec la langue galloise.

Objectifs

- Développer les actions de sensibilisation à la langue galloise pour les enfants de 0 à 3 ans.
- Expérimenter la mise en place de crèches immersives en gallo.

Engagements

- ❖ **Encourager les initiatives en faveur de l'apprentissage précoce du gallo.**
- ❖ **S'appuyer sur le Comité Langue Galloise pour réfléchir à la mise en place de crèches** intégrant la langue galloise dans ses activités.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de structures ayant mis en place des initiatives en faveur de l'apprentissage précoce du gallo.*
- *Evolution du nombre d'enfants ayant bénéficié d'un apprentissage en langue galloise.*

b. La jeunesse

Constat

Dans le cadre des activités périscolaires et extrascolaires, le gallo pourra être transmis, via les centres d'accueil municipaux ou associatifs. A ce jour, la Région propose un dispositif d'aide aux organisateurs de séjour de vacances en langue galloise dont bénéficient chaque année les familles des enfants qui participent au camp organisé par l'UBAPAR et les Assemblées Galloises.

Objectif

- S'appuyer sur les organisateurs de camps de vacances en langue galloise pour développer la sensibilisation au gallo auprès du jeune public.

Engagements

- ❖ **Poursuivre le dispositif d'aide aux organisateurs de camps de vacances en langue galloise** en permettant des tarifs plus attractifs pour les familles.
- ❖ **Poursuivre le soutien de la Région aux stages de formations d'animateurs BAFA en langue galloise.**
- ❖ **Engager la réflexion sur** les moyens à mettre en œuvre pour élargir le périmètre des activités pratiquées en gallo dans le cadre périscolaire, extrascolaire notamment sportif.

²² "Gallo, étude et préconisations - Rapport du groupe de Travail" - CCB - 2015.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre d'actions de sensibilisations soutenues.*
- *Evolution du nombre de jeunes concernés par ces actions.*
- *Evolution du nombre de participants.*

2.2.4 Accompagner les structures dans la production et la diffusion de matériel pédagogique

Constat

Le développement de l'enseignement du gallo en milieu scolaire est fondamental mais également auprès des adultes dans une optique professionnalisante ou de loisirs. Pour cela, il est nécessaire de disposer d'un matériel riche et de qualité pour les enseignants et les formateurs. Or aujourd'hui, le manque d'outils pédagogiques se fait grandement ressentir ce qui constitue également un frein dans le recrutement de nouveaux enseignants²³. Force est de constater que chaque enseignant, chaque formateur travaille avec ses propres outils et peu d'échanges se font sur ce sujet.

A ce jour, il existe deux méthodes d'enseignement du gallo dans le premier degré :

- ❖ La méthode Artigal-gallo éditée et utilisée par l'association Dihun Breizh qui développe également d'autres outils pédagogiques disponibles en ligne.
- ❖ La méthode "15 minutes de gallo par jour" utilisée par les enseignants adhérents à l'association Cllassiers.

Objectifs

- Développer la production de matériel pédagogique pour l'enseignement du gallo porté par le mouvement associatif.
- Solliciter **TES - Ti-Embann ar Skoliou** chargé de la conception, l'édition et la diffusion de matériel pédagogique pour une adaptation au gallo de leurs compétences.

Engagements

- ❖ **Évaluer les ressources et les besoins en matériel pédagogique pour le gallo.**
- ❖ **Etablir un plan de production et de diffusion** déterminé par les professionnels du secteur, enseignants, formateurs et animateurs.
- ❖ **Mettre en place un dispositif pour l'édition d'outils pédagogiques** répondant aux besoins spécifiques du gallo pour son apprentissage dans le cadre d'actions d'enseignement et d'animation.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre d'ouvrages pédagogiques produits.*
- *Evolution du nombre d'utilisateurs des ouvrages pédagogiques produits.*
-

2.3. Développer la présence du gallo dans la société

La langue doit re-trouver sa place dans la société et pour se faire, le Conseil régional de Bretagne souhaite lui donner des conditions favorables à son utilisation dans les différents domaines de la vie sociale. Ainsi, il s'agira d'éviter de donner à cette langue une image strictement disciplinaire en investissant uniquement le champ scolaire mais œuvrer pour que la langue ré-investisse l'ensemble de la société.

2.3.1 Soutenir la production et la diffusion de langue dans les médias

La présence du gallo dans la sphère médiatique est un enjeu fondamental pour sa reconnaissance. C'est pourquoi, faire en sorte que le gallo soit davantage présent dans les médias répondra en premier lieu à une demande des bretons d'avoir plus de gallo à la télévision ou bien encore à la radio²⁴ mais contribuera également à sa visibilité et son audibilité. Enfin, cela permettra de présenter la diversité d'approches qui existe dans l'usage de cette langue.

²³ "... la seconde, est l'absence de manuel pédagogique." - André Le Coq, ancien Président de l'Association des enseignants de gallo, entretien du 18 septembre 2014, à Rennes, "Gallo, étude et préconisations", juin 2015, p.95.

²⁴ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 30% des personnes interrogées sont plutôt favorables à tout à fait favorables à plus d'émissions en langue galloise à la télévision et à la radio.

A ce jour, divers médias, associatifs, privés et publics, sont présents en Haute-Bretagne, mais sans offrir une place durable. La radio publique (France Bleu Armorique) diffuse seulement une émission hebdomadaire en gallo; Une offre presque inexistante malgré l'obligation du service public de valoriser les langues régionales sur ses antennes. De la même façon, il n'existe, pour le moment, aucun programme en gallo sur France 3 Bretagne ni sur TV Rennes même si certaines volontés émergent²⁵.

a. L'audiovisuel

Constat

Dans le cadre du Projet Audiovisuel Breton (PAB) initié par la Région, appuyé sur une coopération entre les principales parties prenantes, publiques et privées, de la production audiovisuelle et de sa diffusion en Bretagne, en partenariat avec les acteurs de la vie culturelle, linguistique, sociale et économique sur le territoire régional, les différentes parties se sont données pour objectif de coopérer autour de la production mutualisée de contenus audiovisuels, de leur diffusion et de leur médiation, en concertation avec les acteurs de la vie sociale, culturelle, linguistique et économique de Bretagne.

La Région et les éditeurs de services télévisuels signataires du protocole ont conclu un contrat d'objectifs et de moyens (COM) dont l'un des buts est le renforcement et le développement sur les écrans de la présence des langues de Bretagne. Il est également précisé qu'une attention toute particulière est accordée à la production et à la diffusion de contenus audiovisuels en gallo.

Objectif

- Répondre aux besoins de production de flux en langue gallo.

Engagements

- ❖ **Mise en place d'un comité de travail pour formuler des propositions à la Région et à ses partenaires** notamment sur les questions relatives à la production et à la diffusion audiovisuelles en gallo. Il pourra également définir les besoins en formation des intervenants de la filière, permettre d'identifier les porteurs de projets, les sensibiliser aux mécanismes spécifiques de la production et organiser des rencontres entre porteurs de projets, producteurs et diffuseurs
- ❖ **Mise en place d'un dispositif d'aide à l'expression audiovisuelle en langue gallo.** La Région proposera un dispositif d'aide à l'expression audiovisuelle en gallo permettant de répondre à ces besoins spécifiques et à ce titre elle pourra s'appuyer sur le FALB (Fonds d'Aide à l'Expression audiovisuelle en Langues de Bretagne). Il est à noter que les fictions, animations et documentaires entièrement ou partiellement en gallo peuvent être également soutenus au titre du Fonds d'Aide à la Création audiovisuelle et cinématographique (FACCA).

Critère d'évaluation

- *Evolution du nombre de projets intégrant le gallo, aidés dans le cadre du dispositif d'aide à l'expression audiovisuelle en langues de Bretagne.*

b. La radio

Constat

Plusieurs radios associatives diffusent des contenus en gallo proposés par des animateurs ou journalistes bénévoles ou salariés comme Plum FM, radio associative basée dans le Morbihan, qui diffuse jusqu'à 14h30 de programmes en gallo par semaine. Pourtant, les locuteurs du gallo, mais également les non-gallophones, utilisateurs²⁶ de ce média, sont en attente de davantage de propositions de programmes en gallo. Par ailleurs, ces radios qui diffusent déjà quelques heures de programmes en gallo souhaiteraient voir se structurer un réseau et ainsi voir augmenter le nombre de programmes en gallo.

Parallèlement à son action en faveur de la présence des langues de Bretagne dans les services de télévision, la Région mène une politique de soutien à la production et la diffusion radiophonique : elle aide notamment le fonctionnement

²⁵ *Cârouje 2016 - Atelier le gallo et les médias.*

²⁶ *Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 26% des personnes interrogées écoutent des programmes en gallo souvent à quelques fois.*

et la production d'émissions en gallo. L'État, quant à lui, soutient le fonctionnement de la catégorie A au titre du Fonds de Soutien à l'Expression Radiophonique locale (FSER).

Objectifs

- Permettre le développement de productions de fictions radiophoniques en gallo.
- Favoriser la structuration d'un réseau médias en gallo.

Engagements

- ❖ **Intégrer la création et la production de programmes de fictions radiophoniques en langue gallo dans le FALB.** Il s'agira d'étudier la possibilité pour la production de fictions radiophoniques en langue gallo d'être éligible au Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en Langues de Bretagne, sous réserve d'un engagement de diffusion par des stations de radios publiques et/ou privées.
- ❖ **Créer un groupe de travail** avec pour mission de déterminer l'opportunité de mettre en place un réseau médias de production en gallo.

Critère d'évaluation

Evolution du nombre de projets radiophoniques aidés dans le cadre du Fonds d'Aide à l'expression audiovisuelle en Langues de Bretagne.

c. La presse

Constat

Il existe aujourd'hui quelques productions régulières en gallo dans la presse, réalisées par des bénévoles. Outre une revue hebdomadaire entièrement en gallo via internet, il est possible de retrouver quelques chroniques régulières dans des journaux locaux. Parallèlement, les demandes d'articles en langue gallo émergent de plus en plus mais faute d'auteurs possibles celles-ci restent bien souvent lettre morte.²⁷

Objectifs

- Permettre de répondre aux besoins de productions écrites recensés.
- Permettre le développement de revues, magazines en gallo.

Engagement

- ❖ **Soutenir les structures dont l'objet est la production et la diffusion d'écrits de presse en gallo.**

Critère d'évaluation

Evolution du nombre de structures ayant bénéficié d'aides de la Région Bretagne au titre de la production et de la diffusion d'écrits de presse en gallo.

d. Le numérique

Constat

Le gallo a peu investi le monde écrit du numérique outre quelques blogs en gallo et un portail pour les associations galloises²⁸ et ces quelques sites sont peu consultés.²⁹

Objectifs

- Permettre une plus grande présence du gallo sur le net, dans les sites et les réseaux sociaux.
- Encourager la création d'outils pédagogiques en gallo présents sur internet.
- Donner plus de visibilité à la langue gallo sur le web.

Engagement

²⁷ Conseil Culturel de Bretagne, "Gallo, étude et préconisations", rapport du groupe de travail - autosaisine - juin 2015

²⁸ Conseil Culturel de Bretagne, "Gallo, étude et préconisations", rapport du groupe de travail - autosaisine - juin 2015

²⁹ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 5% des locuteurs effectifs de gallo consultent quelques fois des sites en gallo.

- ❖ **Développer la présence de la langue galloise sur internet et dans** s'agira pour la Région Bretagne de favoriser l'émergence d'un web gallophone et ainsi encourager la présence de la langue sur internet.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de pages produites en gallo.*
- *Evolution du nombre de pages consultées en gallo.*

2.3.2 L'édition en langue galloise

Constat

Selon les dernières enquêtes, le gallo est lu et écrit³⁰ notamment dans le cadre de rédactions de courriers électroniques (qui s'apparentent à des formes d'oralité) mais aussi pour l'élaboration de supports militants, associatifs ou culturels. En ce qui concerne l'édition en langue galloise, selon les chiffres donnés par l'Office Public de la Langue Bretonne³¹, entre 2007 et 2013, 34 titres ont été publiés en totalité ou partiellement en gallo par quinze éditeurs répartis sur l'ensemble de la Haute Bretagne. Sur ces 34 titres, plus de la moitié sont des ouvrages didactiques type dictionnaire, un tiers de contes et un cinquième des nouvelles ou bien des récits de vie. Les deux-tiers sont des ouvrages bilingues, français/gallo et trois uniquement en gallo.

Pourtant, il semble que les aides publiques notamment celles dédiées à l'édition soient considérées comme inadaptées à la situation du gallo car elles donnent priorité aux textes monolingues, peu adaptées à l'expression littéraire en gallo. Enfin, celles-ci s'avèrent parfois trop rigides, trop complexes, trop incertaines. Elles nécessitent presque des créations d'emplois spécialisés, un processus qui décourage souvent les porteurs de projets.

Ces dernières années, nombreux ont été les éditeurs d'ouvrages en ou sur le gallo soutenus financièrement par la Région. Ces aides ont été apportées via un dispositif spécifique d'aide à l'édition prenant en charge une partie des frais concernant l'impression des ouvrages présentés par des éditeurs professionnels (associations et entreprises).

Par ailleurs, les éditeurs en gallo peuvent bénéficier des dispositifs régionaux du type aide au programme éditorial des maisons d'édition professionnelles et aide aux projets éditoriaux exceptionnels des maisons d'édition.

Enfin, les livres-CD sont des supports qui ne sont pas pris en compte dans le dispositif actuel. Conscient que ce type de support peut être un complément intéressant voire essentiel pour entendre la langue mais conscient également que l'enregistrement de la matière audio est coûteuse, la Région pourra envisager d'apporter une aide complémentaire sur ce point.

Objectif

- Permettre l'essor de l'édition de livres en ou sur le gallo en répondant aux besoins identifiés.

Engagements

- ❖ **Mise en place d'un groupe de travail afin de définir les besoins spécifiques pour cette langue** en matière d'édition et ainsi proposer des dispositifs d'accompagnement adéquats.
- ❖ **Mise en place d'un dispositif spécifique à la production de livres-CD.**

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de livres produits.*
- *Evolution du nombre de livres monolingues/bilingues/avec supports audio/illustrés produits.*
- *Evolution des ventes de livres monolingues/bilingues/avec supports audio/illustrés.*

2.3.3 Soutenir la création artistique en langue galloise

Constat

Il ne pourrait exister d'approche linguistique du gallo sans prendre en considération l'aspect culturel. Or, la création artistique est une voie importante de la socialisation de la langue et un outil de sensibilisation efficace. Elle permet de

³⁰ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 36% de l'ensemble des locuteurs parlant très bien ou assez bien le gallo déclarent lire très bien voire assez bien le gallo et 15% l'écrivent très bien voire assez bien.

³¹ "L'édition en langue bretonne et en gallo", Office Public de la Langue Bretonne Pôle Étude et Développement Observatoire des pratiques linguistiques, 2016.

toucher un large public grâce au travail de qualité des artistes et donne par conséquent un regain d'intérêt du public à la création de qualité en gallo notamment vis à vis du chant, qui est le plus cité juste devant les contes et les « anecdotes »³². Pourtant, les artistes continuent à rencontrer un certain nombre de difficultés pour trouver des lieux d'expression, distribuer et vendre leurs prestations et être accompagnés par des professionnels dans leurs démarches³³.

La Région Bretagne, par sa politique culturelle, a depuis de nombreuses années favorisé la production et la diffusion artistique de la culture bretonne, des cultures bretonnes; Ainsi, dans le domaine de la langue gallèse, la Région soutient des structures et des manifestations de type culturel qui ont investies dans la promotion du gallo en tant que Patrimoine Culturel Immatériel. Ainsi, création, diffusion, transmission à travers des spectacles vivants ont pu voir le jour.

Objectifs

- Favoriser la création artistique en gallo.
- Faciliter l'accès aux lieux de représentations de productions artistiques en langue gallèse.
- Accompagner l'émergence de nouveaux artistes dans les domaines du chant, du théâtre et du conte et de toute autre forme artistique mettant en valeur la langue gallèse.

Engagements

- ❖ **Mise en place d'un appel à projets** visant à développer la création et la production d'œuvres artistiques en langue gallèse. Cette bourse "Création en langue gallèse" (chant, conte, théâtre et autres) s'adressera aux créateurs, aux professionnels et aux associations.
- ❖ **Favoriser l'accès aux lieux de représentations.** En lien avec le Conseil culturel de Bretagne et les structures artistiques de langue gallèse, la Région mènera un état des lieux des pratiques culturelles et artistiques en gallo pour envisager des actions spécifiques à mettre en place afin d'améliorer notamment l'accès à certains lieux de représentations.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de projets proposés dans le cadre de l'appel à projets "création artistique en langue gallèse".*
- *Evolution du nombre de spectacles en gallo ou intégrant du gallo en Bretagne par saison culturelle.*

2.3.4 Favoriser la prise en compte de la langue dans les initiatives publiques et privées.

Constat

La langue gallèse souffre encore aujourd'hui d'une forte méconnaissance qu'elle soit nommée gallo ou patois³⁴. Au vu de ce constat, il semble nécessaire de multiplier les opérations d'information et de communication vers la population pour permettre à celles et ceux qui connaissent cette langue de se la réapproprier et aux autres de la découvrir. Des outils sont adaptés pour servir ce projet et notamment la charte "Du galo, dam yan, dam vèr" portée aujourd'hui par l'Institut du gallo.

- a. La charte et le label "Du galo, dam Yan, dam Vèr".

Constat

Le gallo et son usage dans la vie quotidienne ont une charte et un label depuis 2015 : "Du galo, dam yan, dam vèr". Initié par le collectif «Du galo en Bertègn» et l'association Bertègn Galèzz, ce label est remis aux commerçants, aux artisans, aux associations, aux collectivités qui mettent en valeur le gallo à travers une signalétique bilingue, une marque ou un événement dédié. L'adhésion est gratuite, il suffit de signer une convention avec l'association et de tenir les engagements avancés pour valoriser le gallo dans la pratique quotidienne à travers un support de promotion, culturel, économique et/ou touristique.

³² "Bretons et Gallo : Enquête sur les pratiques, les représentations et la demande sociale de langue régionale en Bretagne gallo" - EA PREFICS 7469) - Université Rennes 2 pour le Conseil Régional de Bretagne - Rapport rédigé par Alexandrine MIGNE-ROT et Philippe BLANCHET - 2017

³³ Cârrouje 2016 - Atelier le gallo et la création artistique.

³⁴ Source Enquête CRB 2018 - 40% des personnes interrogées ne sait pas ce qu'est le gallo ou le patois.

Depuis 2017, cette charte et ce label sont portés par l'Institut de la langue gallèse dans la sphère publique que privée. Ainsi en 2018, plus d'une vingtaine de communes ont signé la charte et une quarantaine de structures, entreprises et associations, ont adhéré au label.

Objectifs

- S'appuyer sur la charte pour informer le public sur la langue gallèse.
- Renforcer la visibilité de la langue dans la société.
- Inciter les entreprises et autres structures à valoriser et utiliser le gallo.

Engagements

- ❖ **Soutenir le développement et l'animation de la charte et du label "Du galo, dam yan, dam vèr".**

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de signataires de la charte.*
- *Evolution du nombre et de la nature des actions mises en place après signature de la charte.*

b. Soutien à l'organisation d'évènements liés à la langue.

Constat

C'est en Haute-Bretagne que la connaissance du gallo est la plus importante³⁵ et un certain nombre de pays ont des taux de locuteurs non négligeables³⁶. Dans la plupart de ces territoires, des structures associatives bien implantées travaillent à la promotion du gallo au travers de manifestations culturelles diverses et variées. Il s'agira de poursuivre le soutien à la mise en place de ce type d'évènements et les développer dans les autres territoires afin d'accroître la visibilité et rendre plus attractive les actions en faveur de la promotion et l'usage de la langue.

Le Mouéz du galo/Le Mois du gallo

Mis en place en 2017 et prenant la suite de la semaine des langues de Bretagne, le Mouéz du Galo/Le Mois du Gallo est destiné à aider les associations à organiser, chaque année sur un mois, des activités permettant de promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne sur leur territoire.

Dans le cadre de ce dispositif, il est demandé aux structures de proposer une communication incluant la langue gallo-lèze.

Objectifs

- Promouvoir l'apprentissage, la pratique et la présence du gallo dans la vie quotidienne à destination prioritairement des jeunes.
- Donner plus de visibilité à la langue gallèse en s'appuyant sur les structures associatives locales.

Engagement

- ❖ **Poursuivre le dispositif "Mouéz du galo/Mois du gallo".** Ce dispositif est destiné à aider les associations à organiser, chaque année sur un mois, des activités mettant en valeur la langue gallèse.

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de structures bénéficiant de ce dispositif.*
- *Evolution du nombre de personnes participantes notamment les jeunes.*
- *Evolution du nombre d'actions proposées.*
- *Evolution de la nature des actions mises en place en fonction des thèmes proposés.*

c. Soutien aux manifestations culturelles valorisant le gallo.

³⁵ Source Enquête CRB 2018 - 13% de la population de Haute Bretagne comprend très bien ou assez bien le gallo.

³⁶ Source Enquête CRB 2018 - 9 pays ont des taux de locuteurs passifs égaux ou supérieurs à 12%.

Constat

Depuis plusieurs années, le public est bien souvent au rendez-vous des manifestations mettant en valeur la langue galloise comme il est possible de s'en rendre compte dans le cadre du festival *Gallo en scène* qui rassemble plus de plus de spectateurs. De manière générale, les événements autour du gallo, attirent de plus en plus de personnes qui se déclarent satisfaits et manifestent beaucoup de curiosité, d'intérêt et de plaisir pour cette langue.

Objectifs

- Améliorer la visibilité de la langue.
- Sensibiliser la population à la langue.
- Faire du gallo une langue de communication.
- Développer avec efficacité l'usage du gallo.
- Inciter les organisateurs de manifestations culturelles à promouvoir le gallo lors de leurs manifestations.

Engagements

- ❖ **Soutenir les manifestations culturelles valorisant le gallo.** La Région poursuivra son aide aux manifestations qui ont déjà intégré le gallo et accompagnera des projets novateurs comportant une composante galloise forte.
- ❖ **Renforcer la prise en compte du gallo dans la communication.**

Critères d'évaluation

- *Evolution du nombre de manifestations intégrant le gallo.*
- *Evolution de la nature des éléments de communication intégrant le gallo.*

2.3.5 Le gallo au sein du Conseil régional de Bretagne

Prévu par "la Charte d'utilisation des langues de Bretagne" de 2012, le gallo a été intégré progressivement dans le fonctionnement et les politiques du Conseil régional de Bretagne et devra faire l'objet d'un travail spécifique.

- a. La charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le fonctionnement et les politiques de la Région.

Constat

En 2012, la Région adoptait une charte d'utilisation des langues de Bretagne dans le cadre de son fonctionnement et ses politiques ayant pour vocation de "façonner l'image d'une Bretagne aux identités plurielles, diffuser et promouvoir la pratique du breton et du gallo et familiariser tous les citoyens au vocabulaire de base"³⁷. A partir de cette charte, l'institution s'est dotée d'un logo en gallo qu'il est possible de retrouver sur des objets de communication diffusés lors de stands et événements auxquels participe la Région. De nombreux éditoriaux sont désormais trilingues comme le message d'accueil du répondeur et il est possible aussi de retrouver du gallo sur les cartes de vœux, d'invitation, etc., et progressivement une signalétique trilingue apparaît (Hôtel de Courcy à Rennes, lieu de ses réunions plénières du Conseil culturel de Bretagne, depuis novembre 2014). Par ailleurs, la Région, propose aussi aux participants des sessions plénières du Conseil culturel de Bretagne une traduction simultanée du gallo vers le français.

Cependant, au regard des résultats de l'enquête sociolinguistique, la population bretonne est attachée à sa langue³⁸ et est sensible à voir du gallo affiché sur les équipements³⁹.

Objectifs

- Poursuivre l'information et la sensibilisation des élus et du personnel de la Région à la langue galloise.
- Diffuser et promouvoir la pratique gallo auprès de tous les citoyens.

Engagements

³⁷ http://www.bretagne.bzh/jcms/prod_186512/fr/charte-d-utilisation-des-langues-de-bretagne?details=true

³⁸ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 13% de la population bretonne, notamment chez les locuteurs de gallo, est attachée voire très attachée à cette langue.

³⁹ Selon l'enquête CRB - TMO 2018 - 30% des répondants sont tout à fait à plutôt favorables à une présence du gallo en plus du français dans les services publics et sur les panneaux routiers français-gallo.

- ❖ **Révision de “la Charte d’utilisation des langues de Bretagne”** permettant une actualisation en lien avec les attentes de la population et la nouvelle dynamique engagée par cette nouvelle politique en faveur des langues de Bretagne.
- ❖ **Mettre en place une campagne d’information-communication sur le gallo** à destination des élus et du personnel de la Région.

b. Les prix du galo/Les prix du gallo.

Constat

En septembre 2011, l’association Bertègn galèzz organisait, sous l’impulsion du Conseil régional de Bretagne, les premiers Priz du galo (Prix du gallo). Ces prix visaient à récompenser et valoriser les acteurs du développement de la langue galloise. Trois catégories étaient alors déterminées : les associations, entreprises, collectivités, les artistes et les créations et enfin le ou la gallophone de l’année.

Depuis 2017, le Conseil régional de Bretagne prend en charge l’organisation des “*Priz du galo/Prix du gallo*” récompensant les collectivités, les structures et les acteurs qui ont imaginé, conçu, conduit et réalisé une action dynamique et novatrice au service de la langue galloise au cours de l’année.

Ces prix sont décernés à l’issue d’un vote du jury confié à l’Institut de la langue galloise et au cours d’une cérémonie qui a lieu en fin d’année en présence de tous les nommés. Celle-ci fait l’objet d’une retransmission télévisée via les chaînes locales.

Cette cérémonie participe à la promotion de la langue galloise auprès du grand public et donne l’occasion de rappeler l’engagement de la Région en faveur du développement de cette langue.

Les « *Priz du galo/Prix du gallo* » sont décernés dans chacune des catégories suivantes :

- Prix de la collectivité,
- Prix de l’entreprise ou de l’association,
- Prix de l’action culturelle,
- Prix de l’avenir du gallo (jeune de moins de 30 ans),
- Le/la Gallophone de l’année.

Objectifs

- Soutenir et valoriser les acteurs de promotion du gallo.
- Créer un moment convivial permettant aux acteurs du gallo de se retrouver.
- Faire connaître cette langue et les actions en faveur de son développement au plus grand nombre par l’intermédiaire des chaînes télévisuelles locales.

Engagement

- ❖ **Poursuivre l’organisation des « *Priz du galo/Prix du gallo* »**. En organisant chaque année les « Priz du galo/Prix du gallo », la Région permet de donner plus de visibilité au gallo en récompensant les structures privées, publiques et associatives qui ont menées des actions pour le développement de cette langue.

Critères d’évaluation

- *Evolution du nombre de participants.*
- *Evolution des chiffres de l’audimat.*

2.4. Modalités d’application

Cet ensemble représente les orientations principales d’une politique linguistique pour la langue galloise et plus largement pour le Bretagne. Un calendrier d’applications des mesures sera établi.

2.5. Evaluation

Pour appréhender précisément l'efficacité des actions menées en direction de la langue gallèse, il sera créé un groupe de travail permettant d'élaborer des indicateurs d'évaluation pertinents par rapport aux actions liées au gallo. Ces données auront vocation à être rendues publiques et pourront être répertoriées et éditées pour un accès public et gratuit.

Parallèlement, et pour compléter le dispositif d'évaluation de la politique linguistique régionale en faveur de la langue gallèse, des enquêtes socio-linguistiques, à l'image de celle réalisée en 2018, seront renouvelées à échéance régulière. Elles permettront de mesurer finement les évolutions et les tendances sur la connaissance, les usages et les représentations du gallo.